



Président : M. INSANALLY
(Guyana)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 112 de l'ordre du jour

Contrôle international des drogues

Séances plénières de haut niveau en vue d'examiner l'état de la coopération internationale pour la lutte contre la production, la vente, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes : projet de résolution (A/48/L.12)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je vais faire une déclaration à titre d'introduction à l'examen du point 112 de l'ordre du jour, dont est maintenant saisie l'Assemblée générale.

La propagation de la toxicomanie dans le monde entier apparaît comme un problème international majeur de l'après-guerre froide. Les gouvernements s'aperçoivent que les fondements de la paix et de la prospérité sont minés par cette menace insidieuse. Le succès de la communauté internationale dans sa lutte contre la toxicomanie constituera un test décisif de sa capacité à réagir aux problèmes complexes de l'après-guerre froide. La communauté internationale est-elle réellement en mesure de traduire ses paroles en actes dans la campagne mondiale menée contre les drogues illicites? La réponse à cette question permettra de savoir si nous sommes ou non en mesure de franchir le seuil d'un monde meilleur, dans lequel les pays pourront coopérer dans l'harmonie pour le bien commun.

Ces séances plénières, tenues conformément à la résolution 47/99 de l'Assemblée générale, se tiennent à un point de l'histoire des relations internationales. D'une part, nous constatons que la convergence globale de la société internationale comporte autant d'espoirs de paix que de risques de conflit. D'autre part, nous sommes témoins d'une prolifération mondiale de la toxicomanie, comme le montrent l'expansion des marchés illicites et l'accroissement constant de la dépendance à l'égard des drogues. Ces deux tendances peuvent sembler n'avoir aucun lien commun, mais, en fait, il se pourrait qu'elles aient les mêmes causes. L'examen d'une ou deux manifestations de cette période de transition permettrait peut-être de connaître l'orientation que nous devons prendre au plan multilatéral.

Examinons d'abord, par exemple, les problèmes considérables que doivent affronter les nouvelles démocraties. Les réformes économiques ont nécessité une injection massive de capitaux dans de nombreuses économies naissantes orientées vers le marché. Ces besoins en capitaux se manifestent à tous les niveaux de la société. Les gouvernements connaissent des déficits budgétaires. Pour les consommateurs, il est de plus en plus difficile d'acheter les produits de première nécessité. Dans ce contexte, l'industrie illicite des drogues n'est-elle pas une source abondante de capitaux et d'emplois? Que sont les drogues illicites sinon un produit de base extrêmement lucratif? De graves difficultés économiques peuvent parfois voiler la criminalité des activités liées aux drogues. Certains pays qui sont récemment devenus indépendants ont créé des paradis monétaires comme moyen d'attirer les capitaux étrangers dont ils ont tant besoin, malgré l'effet préjudiciable du blanchiment de l'argent sur la stabilité monétaire. Ce type de réaction souligne le lien direct qui existe entre les besoins engendrés par l'époque de l'après-guerre froide et la possibilité de voir s'aggraver encore les crimes liés à la drogue.

Le présent procès-verbal est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178A, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif récapitulatif.

Distr. GENERALE

A/48/PV.37

9 novembre 1993

FRANCAIS

Un autre aspect qu'il convient de noter de l'époque de l'après-guerre froide est le rôle nouveau que jouent certains pays en développement dans l'économie mondiale. Aujourd'hui, un nombre croissant d'entre eux peuvent envisager une croissance stable et une intégration dans l'économie mondiale. Les investissements étrangers directs modifient la nature de leurs marchés intérieurs. Les gouvernements ont privatisé une grande partie des industries d'Etat inefficaces. Et des marchés boursiers florissants sont apparus avec une vigueur sans précédent.

Ces trois changements — l'accroissement de l'investissement étranger direct, la vague de privatisations et la croissance des marchés boursiers des pays en développement — sont positifs à un moment de croissance lente de l'économie globale. Mais ils représentent également une occasion décisive pour les trafiquants de drogues et les organisations criminelles. Les trafiquants de drogues peuvent manipuler le flot d'investissement direct pour "recycler" leurs revenus illicites sous couvert d'affaires légitimes. La privatisation peut réduire la réglementation imposée par les gouvernements et permettre ainsi aux trafiquants de drogues d'opérer avec moins de contraintes. Et moins de suivi officiel dans l'industrie pharmaceutique peut faciliter le détournement de précurseurs et autres produits chimiques essentiels dans des filières illicites.

Un autre groupe de pays en développement se trouvent encore dans une situation désespérée sans qu'il y ait lieu de croire que leur crise économique est terminée. Les membres de ce dernier groupe dépassent de loin ceux des pays en développement prospères. Pour ces pays, la caractéristique majeure de cette période de l'après-guerre froide est l'étendue de la marginalisation de leurs économies. Nous voyons déjà les conséquences troublantes qui sont liées à la drogue. Certains de ces pays se sont transformés en filières principales de trafic par lesquelles les drogues illicites sont transportées du producteur aux marchés des consommateurs. Alors que le dynamisme économique peut parfois être la cause de la toxicomanie ailleurs, pour nombre de ces pays la stagnation et le désespoir sont les forces motrices de la propagation des tendances liées à la drogue.

Pour toutes ces raisons et d'autres encore, la menace que posent les drogues illicites est plus grande que jamais alors que nous ouvrons un nouveau chapitre de l'histoire. Et elle continuera de s'accroître à moins que nous n'agissions ensemble au niveau multilatéral. En fait, je dois souligner que ce n'est pas seulement pour les nouvelles démocraties et les pays en développement que nous devons assurer le succès des efforts internationaux de contrôle des drogues. Etant donné le caractère global des drogues illicites et l'évolution rapide du commerce, des télécommunications et des voyages, tous les pays doivent au contraire faire face ensemble à ce spectre. Et c'est ensemble qu'ils doivent réagir.

Nous devons reconnaître la nature multidimensionnelle de l'abus des drogues et des facteurs sous-jacents qui contribuent à ses dimensions mondiales. Et nous devons réaliser une démarche équilibrée globale qui permettra de traiter la demande illicite, l'offre et le trafic comme des parties connexes d'un phénomène global unique.

Dès que les drogues sont introduites dans la société, l'escalade de la production illicite, de la consommation et du trafic suit immédiatement. Dans ce contexte, la menace des drogues est une menace commune à toutes les nations. La notion de la responsabilité partagée, si clairement soulignée à la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues tenue en 1987, doit servir de principe de base de nos efforts.

Les fondements pour le progrès ont été jetés. Les conventions internationales de contrôle des drogues offrent la base juridique et le langage commun devant permettre aux Etats Membres de faire face à la crise naissante des drogues illicites. Le Programme d'action mondial, adopté par cette assemblée en 1990, énonce la stratégie indispensable qu'il faut s'efforcer de mettre en oeuvre. Et le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues sert habilement de centre de liaison pour les efforts de contrôle des drogues qui sont faits au niveau multilatéral.

Alors que dans les jours à venir nous progresserons dans nos débats pour trouver la meilleure façon dont la communauté internationale pourrait continuer à traiter de la pandémie de la drogue, rappelons-nous les engagements que nous avons pris et appliquons-les pleinement.

Le Secrétaire général m'a demandé de l'excuser auprès des membres de l'Assemblée pour n'avoir pu être présent ce matin. Il a communiqué un message à l'Assemblée générale, et je vais maintenant demander au Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, M. Giorgio Giacomelli, de nous en donner lecture.

M. Giacomelli :

Je vais maintenant donner lecture du message du Secrétaire général.

“La drogue est un véritable fléau qui ne cesse d'étendre son emprise. Instrument de corruption, facteur de déstabilisation, source de violence et de souffrance, la drogue participe gravement à l'insécurité du monde.

Il faut le rappeler fortement : l'abus des drogues constitue une menace universelle, tout comme la dégradation de l'environnement, le sida ou la pauvreté. C'est donc solidairement, à l'échelle internationale, que nous devons y faire face.

Ces quatre séances plénières sont la preuve de notre volonté d'aborder cette question dans une perspective résolument internationale. En effet, au cours des sept dernières années, la communauté internationale a peu à peu pris conscience de la nouvelle dimension des problèmes liés à l'abus des drogues.

La Conférence internationale de Vienne de 1987 a souligné la responsabilité collective de tous les Etats dans la lutte contre la drogue. L'année suivante, la communauté internationale a renforcé de manière décisive sa panoplie d'instruments juridiques en adoptant la Convention de Vienne contre le trafic illicite.

En 1990, l'Assemblée générale, au cours de sa dix-septième session extraordinaire, a marqué un nouveau progrès en adoptant une Déclaration politique et un Plan d'action mondial, et en décidant de confier à l'Organisation des Nations Unies un rôle central dans le développement de la coopération internationale en matière de lutte contre la drogue. L'ensemble de ces moyens politiques, juridiques et opérationnels doit maintenant être complété par la mise en oeuvre de la stratégie intégrée à l'échelle du système des Nations Unies que constitue le Plan d'action mondial de l'ensemble du système des Nations Unies (SWAP).

Avec la création, en 1991, du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, le PNUCID, la communauté internationale s'est aujourd'hui dotée d'une structure et d'un instrument efficaces pour poursuivre les objectifs fixés.

Dès sa création, le PNUCID s'est attaché à un réexamen approfondi de la stratégie internationale contre la drogue, des expériences acquises et de leurs résultats. Cette analyse a conduit le PNUCID à identifier de nouveaux principes, de nouvelles directives stratégiques et des priorités qui ont été, par la suite, soumises à l'appréciation des organes inter-gouvernementaux. Ceux-ci, et en particulier la Commission des stupéfiants, ont donné leur aval à la nouvelle stratégie globale proposée et promue par le Programme.

Cette stratégie, dont il convient de rappeler qu'elle est fondée sur une approche globale, traite de manière équilibrée tous les aspects du problème, après avoir pris en compte les exigences culturelles et sociales propres à chaque pays et à chaque région. Elle s'articule autour de trois volets : national, sous-régional ou régional, et global.

En premier lieu, le volet national : en définissant et en mettant en oeuvre ces plans de développement économique et social, chaque Etat doit adopter un plan

directeur de lutte contre la drogue qui aille de pair avec les priorités nationales. Je ne saurais trop souligner l'importance des mesures législatives et institutionnelles et la nécessité d'en assurer la compatibilité avec l'esprit et la lettre des traités internationaux.

De même, si l'on veut voir réussir la coopération et la coordination au plan international, il faut que chaque pays se dote effectivement, au niveau interne, de mécanismes efficaces qui jouissent d'une autorité suffisante pour coordonner les problèmes de la drogue sous tous ses aspects : éducation, information, soins de santé, réintégration sociale, moyens répressifs, administration de la justice et développement économique et social.

En second lieu, pour que leurs effets se fassent pleinement sentir, il faut que ces mesures s'épanouissent dans une perspective sous-régionale ou régionale fondée sur des accords de coopération qui facilitent, entre autres, l'échange d'informations, la compatibilité des mesures antidrogues et la promotion d'initiatives communes de grande envergure, surtout dans les secteurs stratégiques tels que les zones frontalières.

Le troisième et dernier volet, celui de l'action internationale à l'échelle globale, doit être constitué par l'application universelle et rigoureuse des conventions internationales, qui représentent le cadre juridique fondamental, véritable dénominateur commun que chaque Etat se doit d'intégrer dans sa propre législation nationale.

Le globalisation des efforts internationaux suppose également une mobilisation de tous les éléments de notre société. J'en appelle ici en particulier aux organisations non gouvernementales, au monde des affaires, aux organisations professionnelles, au monde académique, aux écoles, aux médias et aux mouvements sportifs. Ensemble et avec le soutien des autorités locales, régionales et nationales, nous devons établir des réseaux de plus en plus intégrés afin de forger un véritable partenariat assurant un lien et une cohérence entre toutes les actions. Je me tourne aussi vers les organisations du système entre lesquelles un dialogue toujours plus soutenu doit se développer, sous l'égide du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID).

De même, les grandes organisations de développement à vocation régionale et internationale, notamment les institutions financières, doivent jouer un rôle de plus en plus important dans la lutte contre la drogue en faisant de cette dernière l'un des paramètres permanents de leur politique de développement et en

coordonnant davantage leur activité avec celle du PNUCID.

La communauté internationale dispose aujourd'hui d'un arsenal complet — une stratégie, un champ d'action et un instrument fédérateur adéquat. Tout en reconnaissant que cet arsenal est perfectible, il nous faut maintenant privilégier l'action.

Pour relever le défi, il faut identifier des moyens qui soient en rapport avec les enjeux. Il faut aussi tenir compte de deux aspects fondamentaux : d'une part, la rapidité avec laquelle se propage ce fléau, avec toutes ses conséquences sociales et criminogènes; et, d'autre part, l'impatience croissante que montre la société civile et qui peut la pousser à des choix défaitistes ou simplistes. Plus que jamais, une action puissamment concertée s'impose au niveau de la planète tout entière. Il est donc vital que la communauté internationale réaffirme ici la priorité qu'elle entend accorder à la lutte contre la drogue. Il est urgent qu'elle la traduise dans les faits par une mobilisation générale des ressources nécessaires."

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

S'il n'y a pas d'objections, je propose que la liste des orateurs pour le débat soit déclarée close aujourd'hui à midi.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je demande par conséquent aux représentants qui souhaitent participer au débat de s'inscrire dès que possible sur la liste des orateurs.

A ce propos, je rappelle aux membres que l'Assemblée générale, à sa 30e séance plénière, tenue le 14 octobre 1993, a décidé qu'étant donné le nombre important d'Etats Membres inscrits sur la liste des orateurs, la durée des interventions serait limitée à 10 minutes. J'informe les membres qu'une lumière blanche clignotante s'allumera à la tribune pour avertir l'orateur que les 10 minutes sont écoulées. Je demande à l'Assemblée de faire preuve de coopération.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à S. E. le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires sociales de la Suède, M. Bengt Westerberg.

M. Westerberg (Suède) (*interprétation de l'anglais*) :

Il est manifestement nécessaire de sensibiliser le public et le monde politique aux dangers que l'abus des drogues représente pour la santé, ainsi qu'aux effets des plus néfastes que les stupéfiants ont sur le développement de nos sociétés dans les domaines économique, social et démocratique. Les

drogues ne sont pas simplement des substances dont on peut abuser. Elles conduisent également à la pauvreté, au manque de confiance dans l'avenir, à la violence, à la corruption et au crime organisé. Partout où on peut se procurer de la drogue il y a abus des drogues. Et partout où il y a abus des drogues par voie intraveineuse, il y a également le problème de l'infection par le virus VIH. Dans certains pays européens, la majorité des sidéens sont des toxicomanes.

Lorsque le problème de la drogue était relativement nouveau, il était normal de consacrer un pourcentage élevé de nos ressources au respect de la loi; mais nous connaissons maintenant suffisamment bien ce problème pour savoir qu'il y a plusieurs aspects à prendre en compte. Nous devons attaquer le problème de la drogue à tous les niveaux, par une approche équilibrée, globale et multidisciplinaire.

Dans mon propre pays, il existe certains signes relativement encourageants d'une amélioration de la situation en matière d'abus des drogues. Le pourcentage des jeunes toxicomanes diminue régulièrement. Nous pensons que notre politique restrictive à l'égard des drogues y contribue. Les mesures prises pour s'attaquer au problème des drogues illicites ont reçu une priorité élevée dans les secteurs social et sanitaire, et au plan de la répression.

Toutes les mesures appliquées devraient lancer le même message aux jeunes : nous n'acceptons pas l'usage des drogues illicites; nous n'approuverons jamais la distinction qui est faite entre drogues douces et drogues dures. Le cannabis n'est pas une drogue inoffensive, ses effets nocifs sur la santé mentale et ses liens avec la violence ont été amplement démontrés scientifiquement.

Je voudrais souligner avec fermeté que la responsabilité principale de réduire l'abus des drogues doit reposer sur les pays traditionnellement consommateurs. Il n'est pas acceptable de blâmer uniquement les pays où la production et le trafic ont lieu. En conséquence, il faut mettre en place des politiques et des stratégies pour la prévention de la toxicomanie qui soient axées, en particulier, sur la réduction de la demande de drogues illicites.

Toutefois, en même temps, je voudrais souligner que l'intensification des efforts visant à réduire la demande ne doit pas signifier un quelconque relâchement de notre vigilance à l'égard des mesures visant à traiter de la criminalité internationale liée à la drogue. On estime que le chiffre d'affaires annuel du trafic illicite des drogues représente 10 % du commerce mondial. On peut constater, à tous les niveaux, un accroissement des drogues illicites : culture, transformation, trafic et consommation.

Certains abandonnent la bataille, prétendant que le problème des stupéfiants est insurmontable. Ils signalent que

nous n'avons pas été en mesure de trouver une solution au problème dans le cadre de la législation existante. Mais les conclusions qu'ils tirent sont totalement différentes de celles auxquelles est parvenu le Secrétaire général dans son évaluation concernant la mise en oeuvre du Programme d'action mondial. Le Secrétaire général a souligné l'importance du renforcement par les Etats Membres de leurs systèmes judiciaires et légaux dans la lutte contre les drogues, alors que les défaitistes considèrent que nous devrions démanteler les contrôles.

J'ai la conviction qu'une stratégie de libéralisation et, finalement, de légalisation rendrait le problème des stupéfiants insoluble. Elle conduirait à une expansion importante de la toxicomanie et causerait à la santé publique et à la société prise dans son ensemble des dommages considérables dus à la drogue. La communauté internationale a par conséquent une énorme responsabilité en la matière. Nous ne devons pas céder à la politique de l'autruche préconisée par les défenseurs de la légalisation. Au contraire, nous devons faire face au problème et reconnaître — non seulement en paroles, mais dans les actes — que des mesures novatrices, multidisciplinaires et à long terme sont nécessaires.

L'ensemble du système des Nations Unies doit être mis au service de la lutte contre les drogues. L'année dernière, cette instance avait décidé de créer un outil nouveau de coordination des activités des Nations Unies sur le terrain : la Note sur la stratégie des Nations Unies par pays. Cela doit devenir une stratégie concertée pour les activités des Nations Unies menées dans chaque pays et planifiées de concert avec le gouvernement bénéficiaire. Si l'on veut que les opérations des Nations Unies visant à s'attaquer aux drogues illicites soient efficaces, il est important que le plan-cadre du PNUCID soit intégré dans cette stratégie. Le rôle que nous avons donné au PNUCID à la suite de la décision de l'Assemblée générale, en décembre 1990, est celui d'un centre par excellence des Nations Unies en matière de contrôle des drogues. Mais, la question est de savoir si en tant que pays Membres, nous avons donné au PNUCID des possibilités réalistes de remplir ce rôle. Durant plusieurs années, les contributions volontaires se sont élevées à environ 80 millions de dollars par an, — une fraction du chiffre d'affaires annuel total du marché illicite international des stupéfiants.

Mais la question des ressources ne peut être discutée en seuls termes de volume, il faut aussi en traiter en termes de répartition équitable de la part du fardeau. Nos grandes déclarations concernant la complexité et l'ampleur de la question, liées à la création, il y a trois ans, de nouvelles institutions pour lutter contre les drogues illicites, sonneront quelque peu creux si les dépenses continuent d'être faibles et inégalement réparties, même entre ceux qu'on appelle les

grands donateurs. Dans de nombreux pays développés, les perspectives économiques actuelles sont piètres ou se dégradent, mais il ne faut pas que cela serve d'excuse à la passivité. Les conséquences de l'inaction seraient une menace pour les générations futures. Les efforts visant à endiguer la consommation des drogues illicites doivent être intensifiés.

En tant que pays donateurs, nous nous devons de participer à la discussion sur les priorités. Cela signifie, à mon avis, que nous devons élaborer conjointement des directives d'ensemble plutôt que de nous concentrer sur un contrôle détaillé de projets. A un moment où nous disposons de fonds limités, il est d'autant plus important qu'ils soient utilisés de façon stratégique. Le rôle du PNUCID en tant que catalyseur est d'une importance vitale à ce titre, notamment dans le domaine du développement de remplacement, où l'engagement des autres institutions des Nations Unies est essentiel. Cela vaut également pour le rôle joué par les institutions financières.

Nous trouvant parmi les pays qui ont lancé le processus qui avait conduit à l'adoption du Programme d'action mondial, nous nous sentons profondément engagés vis-à-vis de nos responsabilités. Je considère, dès lors, que les Etats Membres ont le devoir d'assurer le suivi et la mise en oeuvre du Programme aux niveaux national et international. Je suis heureux de voir qu'il y a, au sein de cette assemblée, un large consensus sur la question.

Par conséquent, un pas dans la bonne direction sera l'adoption par l'Assemblée du projet de résolution dont l'initiative a été prise par le Mexique. La proposition comprend plusieurs volets qui pourraient renforcer la lutte internationale contre les stupéfiants. Les débats du Conseil économique et social qui seront consacrés à la coordination en 1994, offriront une occasion unique de discuter de la question entre toutes les institutions pertinentes des Nations Unies en vue d'assurer une mise en oeuvre plus efficace du Programme d'action mondial. La proposition qui sera faite au débat de haut niveau du Conseil économique et social, en 1995, se traduira par des adaptations appropriées des activités en matière de contrôle des drogues lorsque cela sera nécessaire.

L'inscription de cette question à l'ordre du jour du Conseil économique et social de 1994 et 1995 est une assurance que l'engagement et l'élan nécessaires acquis seront maintenus. Mais je voudrais également souligner la valeur du groupe d'experts spécial mentionné dans le dernier paragraphe du dispositif du projet de résolution A/48/L.12. Un groupe de cette nature ne constitue pas une méthode de travail nouvelle pour les Nations Unies; on y a eu recours déjà pour mettre en oeuvre les décisions prises à la session extraordinaire, par exemple. C'est un moyen efficace de faire

en sorte qu'une personne extérieure compétente et impartiale puisse passer en revue nos efforts. Et tant mieux si le résultat est un appui total à la politique actuelle.

Depuis un certain nombre d'années maintenant, nous avons fait des déclarations politiques sur les effets dévastateurs du problème des stupéfiants. En 1987, nous avons convoqué la Conférence internationale à Vienne, et, en 1990, il y a eu la session extraordinaire de l'Assemblée générale et le Sommet mondial à Londres. Lors de la session extraordinaire, nous avons également convenu de réformes substantielles des structures pour traiter des stupéfiants et substances illicites. Nous devons nous demander maintenant si cela est suffisant. Est-ce que nos décisions nous ont rapprochés d'une solution à ce problème? Pouvons-nous faire davantage en adoptant une démarche différente?

Il existe une tendance — que nous partageons tous — à convoquer des réunions de haut niveau, à proclamer notre détermination et notre engagement à lutter contre le problème général des drogues illicites. Ensuite, nous rentrons chez nous et nous nous occupons d'autres questions importantes. Or il nous faut lutter contre le problème des drogues illicites une fois rentrés dans nos pays respectifs. En fin de compte, cette responsabilité repose sur chacun d'entre nous, réunis ici, aujourd'hui. Nous ne pouvons la déléguer à personne d'autre.

M. Bai Jingfu (Chine) (interprétation du chinois) :

En février 1992, la dix-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale a adopté la Déclaration politique et le Programme d'action mondial qui a défini l'objectif et l'orientation des activités internationales de contrôle de l'abus des drogues. Au cours des dernières années, un certain nombre de mesures de contrôle des drogues ont été prises, et des résultats positifs ont été obtenus par des pays à titre individuel et par la communauté internationale pour réduire la menace des drogues illicites. Nous devrions nous souvenir, cependant, que d'une manière générale, la production de la drogue comme l'abus et le trafic illicite, continuent d'évoluer dans la mauvaise direction.

En examinant et en discutant le problème international des drogues et en concevant des stratégies et des politiques plus efficaces, il conviendrait de prêter une grande attention à deux facteurs existants qui sont à la fois objectifs et décisifs dans la situation actuelle en ce qui concerne le trafic des drogues illicites. Il y a tout d'abord les sources importantes des drogues illicites, et par ailleurs il y a les marchés de consommation des drogues illicites. Ce sont ces deux facteurs qui aggravent sérieusement le problème du trafic illicite des drogues et font du contrôle des narcotiques une tâche ardue et longue pour la communauté internationale dans son ensemble.

Par conséquent, dans la mise en oeuvre de la stratégie internationale de lutte contre les stupéfiants, les questions de savoir comment réduire la production illicite de stupéfiants, comment réduire la demande de stupéfiants et comment lutter efficacement contre le trafic illicite de stupéfiants doivent être examinées et traitées comme étant d'importance égale en vue de l'adoption de mesures globales. Dans le même temps, le niveau de développement économique et social du pays qui se prépare à lancer une campagne de lutte contre les stupéfiants doit être pris en compte.

Bien que nous soyons confrontés à un trafic des drogues sérieux, des circonstances propices à l'élimination du problème des drogues illicites apparaissent également. Je voudrais saisir cette occasion pour faire quelques observations relatives à la coopération en matière de contrôle international des drogues.

Premièrement, cette coopération doit s'adapter à la réalité objective du problème global de la drogue afin de formuler des politiques de coopération pour le contrôle international des drogues et la planification des activités du PNUCID. Il faudrait examiner attentivement les problèmes des différentes régions. La stratégie sous-régionale du contrôle des drogues menée par le PNUCID dans le Triangle d'or évolue de manière appropriée, et il est bon de mettre l'accent sur le projet sous-régional conçu à la fois pour réduire la culture illicite du pavot à opium en encourageant un développement rural et pour éliminer le trafic illicite des drogues en renforçant l'application des lois antidrogues. La coordination des activités de coopération grâce au PNUCID est également une bonne méthode. Ces politiques et ces activités devraient être réaffirmées et encore améliorées.

Deuxièmement, davantage de mesures positives devraient être prises pour encourager les pays qui n'ont pas encore adhéré à la Convention de 1988 ou qui ne l'ont pas encore ratifiée à le faire dès que possible. Les Etats parties à la Convention de 1988 devraient être instamment priés à la fois de s'acquitter des obligations qui sont stipulées dans la Convention et à la mettre en oeuvre sérieusement.

Troisièmement, le Programme d'action mondial est un document important basé sur des expériences nationales dans le domaine du contrôle des drogues et adopté par l'Assemblée générale à sa dix-septième session extraordinaire. Tous les Etats devraient être encouragés à prendre des mesures efficaces pour le mettre en oeuvre compte tenu des circonstances qui leur sont propres. Alors que des efforts doivent être déployés au niveau national, la mise en oeuvre doit être également accélérée au niveau international.

Quatrièmement, la coopération internationale en matière de contrôle des drogues devrait être réalisée sur la base du bénéfice mutuel et du respect de la souveraineté de chacun.

Le problème des drogues illicites représente une grande menace pour la santé de tous les peuples et pour la stabilité de la société. A cause de sa situation géographique et de sa politique d'ouverture, la Chine est inévitablement touchée et influencée par l'invasion croissante des activités relatives au transit des drogues illicites. Des efforts constants ont été déployés par le Gouvernement chinois ces dernières années pour renforcer ses mesures de contrôle des drogues.

En formulant et en planifiant ses politiques de contrôle des drogues, le Gouvernement chinois a tenu pleinement compte du Programme d'action mondial. La mise en oeuvre du Programme d'action mondial par le Gouvernement chinois est reflétée dans le rapport du Secrétaire général. Cependant, je voudrais parler brièvement des mesures importantes prises par le Gouvernement chinois l'année dernière et des principaux succès obtenus.

Des mesures strictes ont été prises pour réprimer les crimes liés au trafic des drogues et relatifs au transit des drogues. En 1992, les services chinois de répression des drogues sont intervenus dans 14 701 cas reliés à la drogue, saisissant 4 489 kilogrammes d'héroïne, 2 660 kilogrammes d'opium et 910 kilogrammes de cannabis. La quantité d'héroïne saisie pendant l'année était 1,4 fois supérieure à celle qui avait été saisie l'année précédente. Pendant les six premiers mois de 1993, un total de 7 817 cas reliés à la drogue ont été traités par les services de répression chinois, 1 945 kilogrammes d'opium, 1 898 kilogrammes d'héroïne et 100 kilogrammes de cannabis ont été saisis. Ces chiffres et ces faits montrent clairement la tendance à la croissance du trafic des drogues illicites passant par la Chine et, d'autre part, la détermination et l'efficacité des efforts de répression du Gouvernement chinois.

Les activités de publicité et d'éducation en matière de contrôle des drogues ont encore été encouragées. Pour sensibiliser l'opinion, le gouvernement à tous les niveaux est mobilisé pour réaliser des activités publicitaires importantes pour montrer le danger des drogues illicites et rappeler les lois et les règles nationales antidrogues par le biais des médias, tels que les programmes de radio, les programmes de télévision et les journaux. Les jeunes, notamment les étudiants des écoles secondaires, sont les bénéficiaires des principaux programmes d'éducation. Des matériels didactiques sur le contrôle des drogues sont publiés par la Commission nationale du contrôle des stupéfiants et distribués dans tout le pays. Des campagnes de masse ont été menées dans les provinces où des problèmes de drogues illicites existent, conformément aux programmes de la Décennie des Nations Unies contre l'abus des drogues et la

célébration de la Journée internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues célébrée le 26 juin.

Les efforts en faveur de la désintoxication et de la réadaptation ont encore été encouragés. Selon des statistiques nationales, le nombre total de toxicomanes s'élève actuellement à 250 000; 252 centres de désintoxication obligatoire ont été créés par des gouvernements locaux, et 46 000 toxicomanes ont suivi des programmes de désintoxication obligatoire. Un système de suivi communautaire a été mis en place afin de faire baisser le taux des rechutes. Le Gouvernement chinois a accordé une haute priorité à la prévention et au traitement des maladies du sida liées à la toxicomanie.

Des mesures importantes ont été prises pour contrôler les produits chimiques qui peuvent être utilisés pour la production de drogues illicites. Bien qu'il soit difficile de contrôler efficacement certains de ces produits chimiques à cause de leur utilisation dans l'industrie, le Gouvernement chinois respecte aussi la décision prise par la Commission des stupéfiants des Nations Unies et a mis en place un système de licence d'exportation depuis le 1er avril 1993, pour contrôler les 22 produits chimiques énumérés dans la Convention de 1988. Des lois spéciales ont été également promulguées et appliquées pour contrôler efficacement la production, la distribution et le transport de l'éphédrine, y compris des mesures telles que sa distribution en stricte conformité au plan national, les achats sous licence et l'application de la règle qui exige une licence pour une expédition. Des mesures strictes ont été imposées le long des zones frontalières dans la province du Yunnan pour empêcher l'exportation illicite de produits chimiques qui pourraient être utilisés pour la fabrication de drogues.

Le Gouvernement chinois a toujours été favorable au renforcement de la coopération internationale pour le contrôle des drogues. Afin de lutter contre ce fléau qui frappe la communauté internationale et la Chine et qui est dû à l'apport de drogues venant de l'extérieur et à leur transit, la Chine a donné son soutien et pris une part active à la stratégie de contrôle sous-régional des drogues et aux programmes de coopération lancés par le PNUCID. Le Projet de contrôle des drogues sous-régional signé par la Chine, le Myanmar et le PNUCID est actuellement en cours d'exécution. Les services de répression de la drogue chinois jouent un rôle actif et adoptent une attitude positive en ce qui concerne les enquêtes conjointes sur la drogue et l'échange d'information avec les pays voisins et les autres régions. Nous entretenons de bonnes relations dans ce domaine.

Le Gouvernement chinois accueille avec une grande satisfaction la tenue de ces séances plénières à la quarante-huitième session de l'Assemblée générale sur l'abus

et le trafic illicite des drogues, débat qui vise à renforcer davantage la coopération dans le domaine du contrôle international des drogues. Nous espérons sincèrement que grâce aux réunions extraordinaires, un plus grand nombre d'Etats Membres adhéreront à la Convention de 1988 et la ratifieront, et qu'ainsi la coopération multilatérale sur le contrôle des drogues sera renforcée.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne maintenant la parole à M. Melchior Wathelet, Vice-Premier Ministre et Ministre de la justice et des affaires économiques de la Belgique.

M. Wathelet (Belgique) :

C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole dans cette enceinte prestigieuse au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres.

En saluant les pistes intéressantes pour nos travaux contenues dans les propositions du Secrétaire général, je voudrais tout d'abord souligner que cet exercice d'évaluation de l'état de la coopération internationale en matière de lutte contre la toxicomanie est d'autant plus nécessaire et urgent que depuis notre dernière rencontre, toutes les données dont nous disposons indiquent que le fléau de la drogue s'est encore amplifié, générant ainsi une menace grave et persistante qui met en péril non seulement la santé des individus, mais aussi l'essence même de nos sociétés. Elle compromet souvent la stabilité politique et économique des pays ainsi que leur sécurité et leur structure démocratique en général.

Devant la diversification de cette menace, qui frappe de plein fouet un nombre grandissant de pays, notamment en Afrique et à l'Est de l'Europe, et affecte dorénavant l'ensemble des régions du monde, seule une intensification de la coopération internationale à l'échelle universelle devrait nous permettre de faire face au péril et de lui présenter un front suffisamment large et opérationnel. Il y va de notre responsabilité en tant que dirigeants politiques, et nous nous devons de l'assumer pleinement en toute solidarité.

A cet effet, de l'avis même de la Communauté européenne et de ses Etats membres, les séances spéciales de l'Assemblée générale que nous consacrons à ce thème doivent nous permettre de mesurer les effets des instruments, des programmes et des structures institutionnelles dont nous nous sommes dotés avec le temps, pour affirmer notre volonté de coopération commune.

La répression du trafic illicite représente un coût politique, humain, économique et social très élevé. Elle impose une solidarité régionale et internationale ainsi qu'une mobilisation véritablement efficace et concertée.

De manière plus précise, une première réponse en vue d'accroître les moyens de lutte contre le trafic illicite sous toutes ses formes consiste en l'adhésion par l'ensemble des Etats Membres de notre organisation aux traités internationaux en la matière, et notamment la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, la Convention de 1971 sur les substances psychotropes et, plus particulièrement, la Convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes. Cette convention a été signée par la Communauté et ses Etats membres. La Communauté européenne et la grande majorité de ses Etats l'ont déjà ratifiée, affirmant par là la pertinence de ses dispositions novatrices dans les domaines de la confiscation des biens, la surveillance des livraisons et le commerce des produits chimiques précurseurs.

Il y aurait également lieu de rappeler toute l'importance d'une mise en oeuvre rapide des mesures législatives et administratives nécessaires à la compatibilité des systèmes judiciaires nationaux avec l'esprit et la portée des traités internationaux. Les pays qui ne seraient pas encore parties à ces conventions doivent, pour leur part, être encouragés à favoriser une application à titre provisoire des dispositions qu'elles contiennent.

L'aspect financier du commerce illicite des stupéfiants et l'implication d'organismes bancaires et financiers dans le blanchiment de sommes souvent colossales d'argent du trafic des drogues sont devenus une préoccupation majeure pour les Etats, qui se doivent de prendre toutes les mesures nécessaires pour que les activités de ce type ne puissent être opérées à partir de leur territoire national.

Pour la Communauté européenne et ses Etats membres, la mise en place à partir de cette année du marché unique sans frontières intérieures ne peut donner libre cours aux activités condamnables que sont le trafic illicite et le blanchiment de l'argent qui en découle. C'est la raison pour laquelle une stratégie conjointe et un échange constant d'informations entre les services spécialisés en matière de sécurité et de douane ont été mis en place afin de garantir un contrôle uniforme et homogène aux frontières extérieures de la Communauté.

L'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier de cette année, de la Directive européenne sur le blanchiment de l'argent a fourni aux gouvernements des pays concernés un instrument précieux dans la lutte qu'ils mènent communément pour venir à bout du fléau de la drogue. De même, l'intérêt, pour les Etats qui peuvent y accéder, de ratifier la Convention ouverte du Conseil de l'Europe de 1990 relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime doit également être souligné.

La possibilité d'amasser d'énormes profits illégaux constitue une incitation particulièrement tentante pour les milieux du crime, dont les activités se diversifient au gré des passions et des maux de notre société. C'est la raison pour laquelle la Communauté européenne et ses Etats membres considèrent que les moyens les plus adéquats devraient être recherchés pour établir des passerelles entre le Programme international des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et le Programme des Nations Unies pour la prévention du crime, afin de coordonner et de compléter les efforts en la matière.

De réels progrès ont pu aussi être enregistrés depuis 1990 dans le cadre de la coopération internationale mise en oeuvre en vue de prévenir le détournement aux fins de la production illicite des précurseurs et autres produits chimiques essentiels. En ce qui concerne la Communauté européenne, cette coopération a débouché sur l'adoption d'un ensemble de règlements relatifs aux mesures à prendre afin d'empêcher le détournement de certaines substances pour la fabrication illicite de stupéfiants ou de substances psychotropes et d'une directive pour la fabrication et la commercialisation des précurseurs dans l'espace européen.

Cette avancée nous a permis de soutenir la résolution de la Commission des stupéfiants, adoptée au printemps dernier, en vue de donner suite aux recommandations du Groupe d'action sur les produits chimiques du Groupe des sept pays les plus industrialisés et d'accorder un rôle bien identifié à l'Organe international de contrôle des stupéfiants ainsi qu'au PNUCID.

Nos efforts de coopération au sein du Groupe de Trevi, composé des ministres de la justice et de l'intérieur des 12 Etats membres de la Communauté, et dans le cadre du Groupe d'assistance mutuelle entre les autorités douanières se sont également intensifiés. A titre d'exemple, je voudrais citer la décision de juin 1991 de créer un Office européen de police, dénommé Europol. Dans l'attente de sa mise en route effective, — au 1er janvier prochain, je l'espère — les ministres compétents ont signé un accord en juin 1993 qui prévoit la création d'une unité d'information commune en matière de drogue, dite Unité de drogue Europol, qui pourrait donc entrer en action le 1er janvier prochain.

Comme le soulignent le Plan d'action mondial et la Déclaration politique adoptés par l'Assemblée générale en 1990, la lutte contre le fléau de la drogue nécessite une action internationale coordonnée. La Communauté européenne et ses Etats membres ont, pour leur part, conclu avec des pays tiers et des régions de nombreux accords dans lesquels figurent des clauses de coopération en matière de lutte contre la drogue, et sur ce point, je me réfère à ce que va vous préciser M. le Commissaire Flynn, Commissaire membre de la Commission des Communautés européennes.

La Communauté européenne et ses Etats membres tiennent à réaffirmer également l'importance des efforts internationaux entrepris en vue d'éliminer les cultures illicites. Cette session nous offre l'occasion d'analyser et d'évaluer ces efforts et de mettre l'accent sur la nécessaire solidarité qui doit relier les pays consommateurs aux pays producteurs et de transit. La Communauté européenne et ses Etats membres ont déjà conclu des accords de coopération avec de nombreux pays pour les aider à identifier, à éliminer et à remplacer les cultures illicites de plantes servant à fabriquer les stupéfiants. Ils sont prêts à examiner d'autres possibilités.

La Communauté et ses Etats membres participent pleinement aussi aux activités du Groupe de Dublin, qui organise des consultations informelles entre la Communauté européenne et l'Australie, le Canada, le Japon, la Norvège, les Etats-Unis, la Suède et le PNUCID pour les problèmes liés à la drogue. Le Groupe de Dublin a pu ainsi, entre autres, se réunir à Cartagena en vue de réfléchir sur l'aide à apporter au système judiciaire colombien. Des réunions consacrées à l'Europe de l'Est, à l'Europe centrale et aux Balkans ont aussi lieu en vue de mieux définir et mieux organiser l'assistance aux pays de ces régions. Un partenariat multilatéral commence ainsi à s'établir sur un plan régional.

Comme le Conseil économique et social vient encore de le souligner lors de sa session de juillet dernier, la réduction de la demande est l'un des objectifs clefs de la lutte contre le trafic et l'abus des stupéfiants. Elle occupe une place centrale dans la mise en oeuvre du Plan européen de lutte contre la drogue qui a été adopté par le Conseil européen de Rome en 1990 et actualisé par le Conseil européen d'Edimbourg en 1992.

Nous considérons qu'une approche équilibrée des activités visant à réduire la demande devrait être suivie en accordant, au regard d'une approche multidimensionnelle, une priorité adéquate à la prévention, au traitement, à la réhabilitation et à l'insertion sociale des toxicomanes. Comme l'indiquent les statistiques dont nous disposons, l'abus des stupéfiants frappe des individus appartenant à toutes les couches sociales, à toutes les catégories d'âges, en particulier les jeunes, et, de plus en plus, les femmes.

Un échange d'informations aux niveaux national, régional et international sur les programmes et politiques qui sont développés dans le cadre de la réduction de la demande serait particulièrement approprié. Il doit se faire dans le cadre des institutions déjà existantes et, en particulier, du PNUCID.

La Communauté européenne et ses Etats membres s'y emploient en prenant des initiatives dans ce sens. Je mentionnerai à titre d'exemple la création d'un observatoire

européen ayant pour but d'obtenir des informations objectives, fiables et comparables au niveau européen sur l'ensemble des éléments liés au phénomène de la toxicomanie et de ses conséquences souvent tragiques. Cet observatoire accordera également une attention particulière à la demande et à sa réduction.

La Communauté et ses Etats membres tiennent aussi à rappeler le rôle important que les organisations non gouvernementales nombreuses et actives qui se sont spécialisées dans ce secteur peuvent jouer dans l'élaboration et la mise en oeuvre des mesures prises par les pouvoirs publics pour réduire la demande et combattre l'abus des drogues, notamment en les aidant à sensibiliser les opinions publiques et à diffuser les messages de prévention, surtout auprès des jeunes.

Si notre lutte commune contre le fléau de la drogue peut et doit être rendue plus efficace par une action résolue de chacun d'entre nous au plan national et par une coopération régionale et internationale intensifiée, elle resterait cependant vaine sans une coordination de nos efforts à l'échelle des Nations Unies.

L'adoption du Plan d'action mondial et de la Déclaration politique en 1990 a grandement contribué à concrétiser notre volonté commune. Avec la création en 1991 du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, la communauté internationale s'est dotée des programmes, moyens et structures les plus appropriés pour s'engager dans la voie qu'elle s'est tracée. L'exercice d'évaluation auquel nous sommes conviés aujourd'hui nous offre l'occasion de redire toute l'importance que nous attachons à ce que notre effort de coopération internationale repose sur des structures stables, efficaces et opérationnelles.

La Communauté européenne et ses Etats membres sont décidés à apporter leur plein appui aux approches nouvelles et aux moyens d'action dont s'est doté le PNUCID pour réagir avec célérité et souplesse aux développements et à la diversification de la problématique de la drogue à travers le monde. En particulier, ils tiennent à souligner le rôle capital assigné au PNUCID, qui est chargé de superviser et de coordonner l'action de la communauté internationale dans son combat contre l'abus des stupéfiants, d'identifier les nouvelles tendances, de proposer des solutions créatives, et de mobiliser les actions entreprises par des institutions gouvernementales, non gouvernementales, régionales et internationales.

La Communauté européenne et ses Etats membres appuient également les directives stratégiques du PNUCID, qui se fondent sur une approche tripartite et intégrée dans laquelle s'emboîtent dans un ensemble cohérent les

programmes nationaux, les approches régionales et sous-régionales et les priorités internationales.

La Communauté européenne et ses Etats membres appuient pleinement les efforts récents du PNUCID pour diversifier les actions dans sa lutte contre la drogue, notamment en consacrant une plus grande partie de ses programmes à la réduction de la demande. Ils apprécient également le rôle précurseur du PNUCID dans certains pays où le problème de la drogue en termes de production et de transit est très aigu. Dans ces cas, le PNUCID est souvent le premier et le seul interlocuteur des autorités concernées.

Nous attachons une extrême importance à la mise en oeuvre effective du Plan d'action mondial à l'échelle du système des Nations Unies. Il est en effet primordial, en vue d'optimiser la lutte contre la drogue, que les divers organes de notre organisation, y compris ses agences de financement, soient appelés à prendre sans délai, chacun dans son domaine respectif, les mesures appropriées en matière d'abus des drogues, et à inclure une dimension antinarcotique dans leurs politiques, programmes et budgets.

Encourager le PNUCID à intensifier sa coopération avec les institutions financières internationales ne suffit cependant pas. Les Etats Membres de notre organisation devraient, pour leur part, souligner constamment, dans les divers organes directeurs de ces institutions, la nécessité de faire converger leurs efforts et leurs travaux, chacun dans le secteur qui lui est propre.

Le rôle de coordination au sein du système des Nations Unies pour assurer le succès du Plan mondial incombe au PNUCID et à son Directeur exécutif, M. Giacomelli, auquel la Communauté européenne et ses Etats membres réitèrent leur plein appui. L'octroi récent au Directeur exécutif de plus d'autonomie quant à la gestion de ses services et des effectifs mis à sa disposition est un signe tangible des espoirs et de la confiance que notre organisation accorde au Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues.

Conscients qu'une approche cohérente et équilibrée de la lutte contre la toxicomanie ne portera ses fruits que si le PNUCID est doté de ressources adéquates, la Communauté et ses Etats membres souhaitent avec insistance que le contrôle de l'abus des drogues reste une des priorités principales dans la détermination du budget ordinaire et du plan à moyen terme de l'Organisation des Nations Unies. Nous prions instamment la communauté internationale de lancer un message clair dans ce sens. Nous lançons aussi un nouvel appel en faveur d'une augmentation des contributions volontaires dont le PNUCID dépend dans une très large mesure pour faire face aux besoins croissants auxquels il doit répondre.

La Commission des stupéfiants, elle, doit rester le principal organe de décision de l'ONU en matière de contrôle des drogues, et c'est elle qui approuve, sur la base des propositions du Directeur exécutif, le budget-programme du Fonds du PNUCID. Elle joue un rôle très important dans la promotion et la surveillance du Plan d'action mondial. La Communauté européenne et ses Etats membres se félicitent des orientations de la Commission des stupéfiants qui visent à préconiser une extension de la coordination à tous les niveaux, y compris celui des activités opérationnelles sur le terrain.

Les décideurs devraient s'assurer en permanence, par le biais de rapports d'évaluation, du contenu et de la cohérence des programmes mis en place pour combattre l'abus des drogues. Des mesures devraient être prises sans retard pour réaliser cet objectif. Une fois ces conditions réunies, le PNUCID et la Commission des stupéfiants seraient sans doute mieux à même d'exercer leur mandat de contrôle de la mise en oeuvre du Plan d'action mondial.

Une grande réunion d'évaluation de ce plan en 1997 mérite d'être prise en considération. L'année 1997 pourrait être choisie parce qu'elle se situe à mi-chemin de la Décennie de la lutte contre les stupéfiants. L'évaluation devrait en toute utilité porter également sur les mesures prises par les gouvernements pour la réalisation du Plan d'action mondial et la mise en oeuvre des conventions internationales en matière de lutte contre la drogue.

Je voudrais conclure en disant que la Communauté européenne et ses Etats membres sont à la veille d'une nouvelle étape dans la construction européenne. L'entrée en vigueur du Traité de Maastricht est pour demain. Dans ce cadre, les nouvelles structures prévoient une meilleure organisation des délibérations afin de garantir une plus grande cohérence et d'intensifier les liens de coopération. L'approche volontariste et multidisciplinaire que la Communauté européenne et ses Etats membres ont toujours souhaité suivre en matière de lutte contre la drogue n'en sera que mieux confirmée.

La Communauté européenne et ses Etats membres veulent exprimer à nouveau leur conviction que seule une action concertée, appuyée sur une volonté soutenue d'intensifier la coopération régionale et internationale, peut permettre d'inverser la tendance à l'accroissement du phénomène de la drogue. L'approche globale au niveau des Nations Unies permet de donner à l'action concertée des Etats Membres une dimension plurielle indispensable au succès de notre lutte commune. C'est pourquoi la Communauté européenne et ses Etats membres continuent d'appuyer les efforts du PNUCID et de son Directeur exécutif. Nous souhaitons que nos débats et les conclusions

de nos sessions confirment pleinement cette volonté de la communauté internationale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne à présent la parole à S. E. M. Enrique Krauss, Ministre de l'intérieur du Chili.

M. Krauss (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) :

Qu'il me soit tout d'abord permis de dire combien le Gouvernement chilien se félicite que l'Assemblée générale ait décidé de consacrer quatre de ses séances plénières à l'examen de la coopération internationale contre la production, la vente, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants.

Nous avons ainsi une occasion idéale, dans l'instance mondiale suprême la plus appropriée, de procéder à une analyse rigoureuse des diverses conséquences de la consommation illicite de stupéfiants dans le monde. La gravité manifeste de cette question devrait nous inciter à réfléchir, en toute conscience, à ce que nous faisons ou ne faisons pas pour éliminer ce fléau de nos vies.

Notre pays constate avec préoccupation que, loin de diminuer, le problème de la drogue augmente de façon alarmante dans la grande majorité de nos nations. Nous savons que la communauté internationale partage cette préoccupation, et j'en veux pour meilleure preuve la priorité que la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues a donnée à l'étude de nouvelles stratégies pour faire face à ce problème. L'important travail fait par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues va dans le même sens.

Le Chili n'échappe pas à cette douloureuse réalité. Ces dernières années, la consommation illicite des drogues par notre population a augmenté, situation qui est encore aggravée par le fait que l'utilisation de la pâte de coca est devenue courante, surtout chez les jeunes, avec toutes ses conséquences dangereuses pour la santé de ceux qui deviennent facilement des toxicomanes.

L'accroissement du trafic illicite est également évident dans notre pays, tant en termes d'augmentation de la consommation nationale qu'en termes d'utilisation de notre territoire comme lieu de transit pour la drogue, et plus particulièrement de la cocaïne, acheminée vers les pays d'Europe et l'Amérique du Nord.

Le blanchiment de l'argent et la contrebande des substances chimiques essentielles, s'ils ne prennent pas des proportions considérables, ne nous sont cependant pas étrangers.

Il est certain que la proximité, précieuse par ailleurs, de pays où l'on produit la cocaïne — il n'y a pas au Chili les conditions naturelles qui le permette — nous rend particulièrement vulnérables au trafic de cette drogue.

En outre, le développement économique de notre pays, qui a permis l'accroissement réel du revenu par habitant, a paradoxalement fait de nous un marché de consommateurs attirant pour les marchands de drogues. Notre système économique ouvert, où l'investissement étranger est important et le commerce extérieur actif, attire ceux qui cherchent à cacher l'origine de l'argent provenant du trafic des drogues.

L'Etat chilien, plus particulièrement depuis l'instauration du Gouvernement démocratique du Président Aylwin, s'est résolument lancé dans la lutte contre la drogue.

Nous avons ratifié et promulgué en tant que loi de la République la Convention des Nations Unies de 1988; constitué un Conseil national pour le contrôle des stupéfiants, organisme chargé de coordonner les activités de tous les services liés à la prévention de la consommation des drogues et à la répression du trafic illicite des stupéfiants; mis au point une politique nationale de prévention et de contrôle des drogues; présenté au Congrès national un projet de loi modifiant les normes actuellement en vigueur et les adaptant à la Convention de 1988, projet qui sera bientôt soumis à l'approbation du Sénat de la République; accru les budgets des organismes qui assument une responsabilité en matière de prévention et de contrôle de l'abus des drogues et de la réadaptation des toxicomanes, ce qui a permis d'élaborer des programmes importants et d'améliorer l'efficacité de l'appareil de l'Etat.

Sur le plan international, nous avons accru le niveau de notre participation aux organismes multilatéraux spécialisés et signé des conventions bilatérales avec les pays de la région et à l'extérieur de la région, tout étant mis en oeuvre pour les rendre opérationnelles.

Nous savons qu'il existe une relation entre d'une part la consommation et le trafic des drogues, et d'autre part la qualité de vie des peuples. C'est pourquoi nous estimons que le développement économique et social est le principal moyen de vaincre ce fléau. La croissance équitable, pierre angulaire de la politique de notre gouvernement, est pour nous la voie la plus appropriée pour agir sur les bases sur lesquelles s'appuient la consommation et le trafic des drogues : la pauvreté, les difficultés d'accès à l'éducation et l'absence de perspectives d'avenir. Voilà pourquoi nous avons encouragé et appuyé avec tant d'enthousiasme la réalisation du Sommet mondial pour le développement social que l'ONU a convoqué pour 1995.

La drogue n'est pas un problème isolé et, du point de vue éthique et social, nous pouvons dire que, pour l'éliminer, les normes punitives ne suffiront pas. Il faut élaborer des plans et programmes visant précisément la prévention de la consommation des drogues et le traitement des toxicomanes, et agir avec détermination et rigueur contre les organisations criminelles dont les actions délictueuses compromettent non seulement la santé des peuples, mais la sécurité, l'intégrité morale, l'économie, voire les institutions des nations.

De l'avis du Gouvernement chilien, les efforts que déploie chaque pays n'auront guère de succès s'il n'existe pas une véritable coopération internationale qui aille au-delà des simples déclarations d'intention. Nous n'envisageons pas la coopération en faveur du développement uniquement comme une assistance économique — certes indispensable pour les pays moins favorisés —, mais également, et particulièrement, comme la possibilité de surmonter les obstacles qui entravent le libre commerce pour les produits des pays moins développés, élément indispensable à la croissance qui nous permettra de faire régner la justice sociale dans nos communautés.

Il s'agit du moyen le plus juste et le plus approprié de contribuer au développement de nos nations. De même, nous pensons que la responsabilité de la lutte contre la drogue, qui avilit les individus et corrompt les nations, doit incomber non seulement aux pays producteurs, mais — et surtout — aux pays où il en est fait une grande consommation et qui sont souvent des pays développés ayant, malheureusement, tendance à croire que l'action doit être axée davantage sur l'offre à l'extérieur de leurs frontières, que sur la demande dans leur propre territoire.

Mais la coopération internationale doit se faire également en favorisant la collaboration dans la lutte contre le trafic des stupéfiants, qui se concrétise dans la coopération judiciaire réciproque, l'échange d'informations entre les autorités compétentes de chaque pays, les opérations concertées entre les services chargés de l'application de la loi, les réunions périodiques de travail pour l'échange d'informations et d'analyses, et autres formes similaires.

De l'avis de notre pays, la coopération à ce niveau est encore insuffisante. Nous constatons avec préoccupation que souvent la volonté manifestée dans les accords conclus ne se traduit pas par une collaboration réelle. En matière de drogues, malheureusement, beaucoup est dit, beaucoup est écrit, mais peu est fait.

Nous pensons que, dans le cadre d'une coopération réelle, il faut procéder à un échange souple d'informations en ce qui concerne les activités des trafiquants de stupéfiants qui touchent plus d'un pays; remettre de façon expéditive les dossiers et les preuves judiciaires susceptibles de faire

obstacle à l'impunité des branches des organisations criminelles qui agissent dans un pays différent de celui dans lequel l'accusation est portée; favoriser la concertation entre les services policiers et les services de contrôle afin d'assurer des opérations concrètes; répondre rapidement aux demandes d'information sur des personnes soupçonnées; alléger les formalités requises dans les demandes d'extradition, parce que l'ennemi est puissant et dispose d'énormes ressources financières pour se soustraire à la justice. La réponse de ceux qui ont pour mandat de protéger le bien commun doit être efficace, expéditive et écrasante.

A notre avis, la volonté politique indéniable de nos pays de coopérer dans le contrôle du trafic illicite des drogues doit être reflétée dans nos actions quotidiennes. Il ne s'agit pas d'adopter une attitude sporadique et occasionnelle, mais de mener des opérations persistantes et continues.

L'Etat chilien est disposé à le faire. Comme bien d'autres le savent déjà, nous collaborons actuellement avec d'autres pays, et plus particulièrement avec nos voisins, de façon rapide et expéditive, aussi bien en ce qui concerne le trafic des stupéfiants proprement dit que le commerce et la contrebande des précurseurs et le blanchiment de l'argent. En coopération avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, nous espérons concrétiser dans un avenir immédiat les programmes régionaux pertinents.

De l'avis de notre pays, il ne devrait pas y avoir contradiction entre la coopération internationale et la souveraineté nationale. Si l'Etat de droit et les autorités politiques légitimes de chaque pays sont respectés, la collaboration entre nos Etats pourra être accrue. Mais nous tenons à dire avec insistance : il est indispensable que, dans nos activités, soit respectée la souveraineté politique, administrative et professionnelle de nos pays.

En terminant cette intervention, je réaffirme une fois de plus la ferme volonté de l'Etat, du Gouvernement et du peuple chiliens de participer de façon résolue aux efforts concertés de la communauté internationale en vue de lutter contre la production, la consommation et le trafic illicite de stupéfiants, conformément au principe de la responsabilité commune et dans le cadre du Programme d'action mondial des Nations Unies.

Je voudrais, en effet, souligner combien il est urgent de réagir face à ce problème dramatique. Les morts, les destructions physiques et morales, la délinquance provoquée par la drogue, la marginalisation sociale du toxicomane, ce sont là des sujets qui ébranlent tous les pays, qu'il s'agisse de pays de production, de transformation, de commercialisation ou de transit pour ces produits ou leurs précurseurs.

M. Baltasar Garzón, délégué du Plan national sur les drogues de l'Espagne, qui assiste, je crois, à cette session plénière, demandait récemment dans un article : "Dans la lutte contre la drogue, où en sommes-nous?". Question pertinente : où en sommes-nous? C'est ce que nous demandons aux malades, les jeunes et les défavorisés dans chacun de nos pays : où en sommes-nous? La réponse nous appartient.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Vice-Président de la République de Bolivie, S. E. M. Víctor Hugo Cárdenas.

S. E. M. Víctor Hugo Cárdenas, Vice-Président de la République de Bolivie, est escorté à la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Vice-Président de la République de Bolivie, S. E. M. Víctor Hugo Cárdenas, et de l'inviter à faire sa déclaration.

M. Cárdenas (*interprétation de l'espagnol*) :

C'est avec grand plaisir que je me présente devant cette réunion de haut niveau pour examiner les aspects de la coopération internationale en matière de stupéfiants.

L'importance du sujet traité ici est reflétée par la présence de personnalités éminentes de nombre d'Etats Membres et parce que notre organisation a enfin décidé de s'attaquer en profondeur à la question de la coopération internationale dans la recherche de solutions aux graves problèmes qui sont la cause et les effets de la demande, de la consommation, de la production et du trafic illicite de stupéfiants.

Il s'agit incontestablement d'un sujet difficile, surtout pour les pays qui, comme celui que je représente, pâtissent des conséquences du trafic des stupéfiants, non parce qu'ils le veulent bien, mais parce que certains, sous d'autres latitudes, tirent des fortunes de ces viles activités.

C'est pourquoi nous sommes découragés quand, si souvent, nos efforts ne s'accompagnent pas de la solidarité de la communauté internationale, qui devrait se manifester en contributions importantes à la lutte contre ce fléau.

La Bolivie dispose d'un Plan maître de prévention, de contrôle du trafic illicite des drogues et de mise en valeur des cultures de remplacement. La prévention, le contrôle et le développement représentent une trilogie fondamentale pour lutter contre le trafic des stupéfiants et ses conséquences; une trilogie qui doit être soutenue sous tous ses aspects si nous voulons réaliser des progrès réels.

Il faut reconnaître que la politique de prévention dans mon pays est peut-être la plus faible, en raison de la limitation des ressources humaines et financières dont nous disposons pour appliquer le nouveau Plan national de réduction de la demande de drogues en Bolivie, qui a été approuvé en 1993. Néanmoins, certains objectifs ont été atteints avec l'appui d'organisations publiques et privées boliviennes et étrangères portant sur des aspects d'éducation et de réadaptation dans les centres spécialisés des grandes villes de notre pays.

La politique de contrôle du trafic des drogues illégales est probablement celle qui a le mieux réussi puisqu'elle est parvenue à contenir la croissance de cette activité. Au cours des huit dernières années, nous avons saisi près de 90 000 kilogrammes de drogues illégales à diverses étapes de fabrication. De même, plus de 400 fabriques ont été détruites et les principaux chefs du trafic organisé de la drogue ont été arrêtés, jugés et punis.

La politique du développement alternatif qui visait, à l'origine, à substituer d'autres cultures à la culture de plantations de coca en excès a été planifiée dans une perspective plus large, étant donné la nécessité de transformer l'ensemble de l'économie principalement axée sur le coca et ses dérivés en une économie différente basée sur de nouvelles chaînes de production génératrices d'emplois, de revenus et de devises, dans un cadre de croissance économique et sociale équilibrée et durable.

Nous avons dû, pour remplacer l'économie du coca, développer davantage le concept du développement alternatif et aborder progressivement d'autres domaines prioritaires de l'économie nationale, c'est-à-dire étendre le concept à celui de développement durable et de développement humain.

La seule répression policière ne pourra amener une réduction plus grande des plants de coca, et la promesse de sommes d'argent pour chaque hectare détruit n'a pas été suffisante, — comme le démontre l'expérience traumatisante de mon pays, le deuxième plus grand producteur de coca au monde. Après avoir diminué de moitié les cultures en excès, ce qui a entraîné un coût social élevé, nous notons avec découragement que l'augmentation de la consommation de narcotiques dans les sociétés développées a été proportionnelle à l'augmentation de la pauvreté de mon peuple.

Pour mon pays, la vraie solution doit venir d'une stratégie visant à l'élimination de la pauvreté qui touche plus des deux tiers de la population, notamment les personnes qui vivent dans les régions rurales, indigènes ou aux limites des villes. Voilà le contexte dans lequel les cibles macro-économiques et les objectifs sociaux ont été définis par la nouvelle administration de la Bolivie, dont le but est

de moderniser l'Etat en réalisant une réforme en profondeur du mécanisme institutionnel. Cette réforme vise à renforcer et à étendre la démocratie, à préserver notre stabilité économique durement acquise et à réduire la pauvreté.

Le Président Gonzalo Sánchez de Lozada a récemment proposé une stratégie pour permettre de couper la production de coca en excès, non par le moyen d'une destruction forcée, mais par des moyens alternatifs de développement économique durable associés à une diversification de la production et un plus grand accès aux marchés mondiaux, cela non seulement pour les produits agricoles mais aussi pour les produits manufacturés, dont la valeur est plus élevée.

La poursuite de ces grandes lignes d'action à moyen terme nécessite une coopération internationale axée sur deux objectifs : l'appui aux travaux d'infrastructure physique dans les régions productrices de coca et un soutien vigoureux des programmes de développement agro-industriel dans ces régions.

Nous sommes convaincus, en Bolivie, de la nécessité de promouvoir l'efficacité d'investissements sociaux destinés à réduire la pauvreté. Conformément à cette approche, nous adopterons une politique visant à promouvoir les investissements qui renforcent l'emploi productif et la réintégration des couches les plus vulnérables de la société.

Le Groupe de Rio, lors de son septième Sommet présidentiel à Santiago du Chili, a exprimé sa déception face à l'attitude des grandes puissances industrielles qui affaiblit encore plus le système de commerce multilatéral et affecte l'équilibre délicat de la balance commerciale des pays concernés. Les présidents ont réaffirmé leur volonté de lutter contre la production illégale, le trafic et la consommation de narcotiques et de substances psychotropes de même que leur condamnation du terrorisme, parce qu'ils constituent tous une violation systématique et délibérée des droits de l'homme. Dans le même esprit, ils ont relevé la nécessité d'une coopération internationale accrue dans le cadre de responsabilités partagées entre les pays affectés par la production et ceux qui se caractérisent par une consommation élevée de drogues.

Je voudrais parler également d'autres orientations récemment prises par les grandes puissances économiques.

Nous avons entendu certaines réponses et explications prétendant justifier la nouvelle politique visant à réaffecter une partie des fonds destinés à cette campagne, pour les employer à d'autres fins dans différentes parties du monde. Cette réaffectation pourrait provoquer un dangereux retour en arrière menant à l'élimination de programmes actuellement en cours. Une telle tendance, au lieu de

favoriser les projets entrepris dans les communautés autochtones paysannes en fournissant des ressources technologiques et pour l'éducation afin d'obtenir une plus grande participation populaire, pourrait provoquer une réaction négative dans ces communautés, qui pourraient y voir un manque de sérieux dans les engagements de coopération. Ceci jouerait au détriment de la Bolivie et de tous les pays impliqués dans cette lutte difficile.

Permettez-moi de dire que ce sont les peuples autochtones, dont nous célébrons l'Année internationale en 1993, qui seront les plus touchés puisqu'ils sont les premiers à souffrir de l'impact de ces réductions. A cet égard, je dois mentionner que le Gouvernement bolivien met au point, avec d'autres, la déclaration de la décennie internationale des peuples autochtones du monde, période pendant laquelle les questions essentielles à l'avenir et au progrès de ces peuples devraient être abordées.

En ma qualité de représentant de la Bolivie et des peuples qui vivent dans mon pays depuis les origines, je considère comme un privilège de soutenir devant la conscience de la communauté internationale le droit de ces peuples à la reconnaissance de leur intégrité historique et culturelle comme partie intégrante et fondamentale des Etats.

Il est de mon devoir de lancer un appel à la conscience des pays les plus puissants afin qu'ils ne ferment pas les yeux devant cette situation. La Bolivie a assumé sa part de responsabilité, à force d'efforts et de sacrifices, malgré l'insuffisance de ses ressources. Depuis 1985, nous avons contribué de façon importante aux efforts internationaux de lutte contre la drogue en utilisant notre propre modèle fondé sur la protection de la paix nationale, la participation de la communauté, le développement alternatif et la stabilité démocratique.

La mise en oeuvre insuffisante et inadéquate de nombreux programmes destinés à réduire la demande ont diminué l'efficacité des efforts entrepris par les pays comme le mien pour parvenir à des résultats d'ensemble plus satisfaisants.

Nous comprenons qu'il y ait, dans de nombreuses parties du monde, des problèmes qui demandent une assistance urgente, mais nous sommes convaincus que les priorités devraient être la consolidation et le renforcement de l'efficacité des programmes actuels et des mécanismes de lutte contre le trafic des drogues.

Je me dois de mentionner ici les négociations avec le Groupe de pays de Dublin. Nous répétons notre appel pour que l'aide précieuse offerte par ces pays, actuellement entravée par un mécanisme lent et complexe d'approbation, soit plus dynamique, car elle est essentielle au soutien

financier et technique des programmes antidrogues dans nos pays.

Mon gouvernement est convaincu de la nécessité de renforcer les mécanismes multilatéraux dont le raffermissement devrait être le résultat de cet événement important.

Mon gouvernement exprime sa reconnaissance à M. Giorgio Giacomelli, Directeur exécutif du Programme international des Nations Unies pour le contrôle des drogues, et notre appui lui est acquis dans la tâche importante qu'il a entreprise.

Nous nous trouvons aujourd'hui devant un grand paradoxe : bien que l'humanité ait créé des conditions encore jamais vues de développement scientifique et technologique, la pauvreté et l'incapacité de régler les problèmes fondamentaux des quatre cinquièmes de la population mondiale augmentent sans cesse. L'illégalité des processus liés à la production, au trafic et à la consommation des stupéfiants et des substances psychotropes contribue dangereusement à faire élargir ce fossé.

Le moment est donc venu de procéder à un examen minutieux de l'orientation des stratégies et des politiques que nous avons menées en commun ces dernières années.

C'est à nous de trouver remède à ces maux et d'assumer avec optimisme et détermination les responsabilités qui nous incombent vis-à-vis des sociétés et des générations futures.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Vice-Président de la République de Bolivie de sa déclaration.

M. Hugo Cárdenas, Vice-Président de la République de Bolivie, est escorté de la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne maintenant la parole à Mme Simone Veil, Ministre d'Etat, Ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

Mme Veil (France) :

Nous sommes réunis ici pour un rendez-vous d'une importance toute particulière. Il s'agit, trois ans après la session extraordinaire de l'Assemblée générale, en février 1990, de dresser le bilan de l'action entreprise afin de tenter de tracer, à la lumière de ce bilan, les pistes nouvelles pour améliorer, si besoin est, l'efficacité de notre action.

A première vue, le tableau paraît extrêmement sombre. Un hebdomadaire français titrait récemment sur ce sujet "Drogue, la guerre perdue?". En sommes-nous vraiment à ce point?

Je ne crois pas possible d'affirmer que la lutte contre la drogue soit déjà perdue et serait donc devenue inutile. Je suis en revanche d'accord pour dire qu'il s'agit bien d'une guerre, qui a désormais la planète pour théâtre et la misère pour support.

On évoquait jadis quelques zones bien délimitées. Tel n'est plus le cas. On opposait le Nord consommateur au Sud producteur. La situation s'est considérablement modifiée; chacun désormais est atteint; chacun a aussi sa part de responsabilité, petite ou grande. Il y a maintenant des pays du Nord qui produisent du cannabis, tandis qu'au Sud la géographie de la production ne cesse de se déplacer.

Le fléau s'abat aussi sur les pays de transit, frappés eux aussi par la porosité propre à l'installation de réseaux de corruption; les routes du circuit de la drogue épousent les lignes de moindre résistance politiques, économiques et sociales.

Par ailleurs, la gamme des stupéfiants s'est enrichie : les grands laboratoires pharmaceutiques livrent maintenant une palette de produits, amphétamines ou hallucinogènes, qui s'exportent illégalement dans les pays pauvres.

Ces réalités accusent encore davantage le caractère déstabilisateur au plan géopolitique du trafic des drogues illicites.

L'inclusion d'un pays dans les réseaux du trafic signifie à court terme l'aggravation des problèmes sociaux de tous ordres pour ce pays. A ce sujet, je voudrais appeler l'attention avec gravité sur la situation particulièrement préoccupante de l'Afrique.

Ce continent, où certains ports, certains aéroports servent de voie de passage, est actuellement le plus menacé alors que les efforts des grandes agences des Nations Unies qui essaient de répondre au problème sont encore trop concentrés sur d'autres parties du monde. Pour l'Afrique, le paramètre "lutte contre la drogue" doit désormais être présent dans tous les programmes d'aide et de coopération approuvés ou financés par les agences de développement, qu'il s'agisse du PNUD ou de la Banque mondiale ou encore des programmes d'aide bilatérale.

L'augmentation du trafic signifie bien sûr une augmentation corrélative de la demande. Le nombre des consommateurs de drogues illicites ne cesse de s'accroître dans le monde; il se répand rapidement dans les pays du Sud, ajoutant un mal supplémentaire aux problèmes sociaux de tous ordres que connaissent ces sociétés. Le problème dramatique de la diffusion de la pandémie de sida est encore aggravé par la toxicomanie et les carences de la prévention dans ce domaine. Il n'est plus question d'un fléau qui serait

limité aux pays riches pour une population qui cherche des sensations inédites et répondre ainsi à un mal de société : nous sommes aujourd'hui tous frappés. Le résultat de cette situation aggravée, c'est une richesse fantastique du trafic. Le chiffre d'affaires, évalué à 500 milliards de dollars, atteint plus de quatre fois le produit national brut de l'ensemble des 53 pays les moins avancés.

Le défi est donc global, l'enjeu fondamental.

Car il s'agit bien de l'avenir même de nos sociétés, d'abord parce que partout la principale cible de la drogue, ce sont les jeunes. Des jeunes de plus en plus jeunes.

En France, l'âge moyen du consommateur de cannabis est de 22 ans, celui d'héroïne de 26 ans, et celui de cocaïne de 28 ans. Comme s'il n'était pas assez noir, ce tableau est encore aggravé par les ravages provoqués par le sida dans les rangs des toxicomanes. On ne peut en effet sous-estimer l'importance de ce facteur dans la diffusion du virus VIH.

C'est donc une énergie considérable que l'on doit consacrer à cette lutte.

La détermination et la permanence de l'effort sont les clefs de la réussite; elles doivent être totales. C'est pour cela qu'il faut être extrêmement attentifs à ne pas céder devant un combat que certains considèrent comme perdu d'avance, à ne pas céder à la tentation du défaitisme. La situation est trop grave pour se résigner.

Mais est-ce à dire qu'en trois ans nous n'avons rien fait? Le tableau brossé doit-il nous conduire à désespérer? Quelques points de lueur apparaissent tout de même. Relevons-les.

Tout d'abord, la prise de conscience de l'ampleur du défi à relever a beaucoup progressé. Certains débats, qui portaient à controverse il y a peu, semblent désormais dépassés. Par exemple, celui qui opposait les pays du Nord, obsédés à juste titre par la question de l'offre, et les pays du Sud, prompts à considérer que le problème était surtout un "problème de riches" qu'il revenait essentiellement à ceux-ci de régler. Une partie du débat sur la souveraineté semble elle aussi caduque. Nous avons dû nous plier à la réalité du monde des trafiquants, qui fait fi des frontières et des législations nationales.

Il me semble par conséquent que si nous n'avons pas encore agi à la hauteur du défi, nous sommes en tout cas mieux disposés à le faire, et ce d'abord parce que nous sommes dotés des moyens juridiques, opérationnels et riches de potentialités.

Au plan national tout d'abord, les pays ont réagi. En France, par exemple, nous avons adopté un arsenal réglementaire et législatif adapté aux enjeux. Nous avons en particulier veillé à nous donner les moyens de lutter contre le blanchiment. Au plan administratif, nous nous sommes dotés d'une structure de coordination interministérielle, la Délégation générale à la lutte contre la drogue et la toxicomanie, placée sous mon autorité de Ministre de la santé et des affaires sociales : tous les ministères concernés y sont représentés. Nous avons parallèlement considérablement accru les moyens financiers consacrés à la lutte contre la toxicomanie.

La drogue est devenue pour nos pays un véritable enjeu de société. Mais il est illusoire de penser que des solutions, exclusivement répressives, permettront de résoudre un problème aussi complexe qui, s'il concerne au premier chef les pouvoirs publics, n'en concerne pas moins l'individu, son comportement personnel, sa santé ainsi que ses relations avec son environnement social et familial.

Phénomène dramatique par ses conséquences, c'est un phénomène complexe qu'il convient donc d'appréhender sous tous ses aspects, si l'on veut atteindre une réelle efficacité en matière de prévention.

On ne peut nier les pressions exercées par les trafiquants sur les consommateurs potentiels et le piège qui se referme sur les petits "dealers", qui, après avoir cherché à gagner de l'argent facile, finissent par devenir eux-mêmes consommateurs. Mais cela n'explique pas tout. Il faut se demander pour quelles raisons les jeunes cherchent dans l'excitation ou l'apathie procurées par la drogue les moyens d'échapper à leur condition. Crise d'identité propre aux sociétés modernes? Perte des repères — et des interdits — traditionnels? Fuite devant un avenir assombri par les crises économiques et les incessantes mutations sociales?

Quoi qu'il en soit, cela impose aux pouvoirs publics un effort tout particulier pour adapter la prévention aux publics spécifiques : l'expérience nous montre qu'un message préventif n'a de sens qu'en fonction des âges ou des groupes visés. Il doit être élaboré en liaison avec ceux qui maîtrisent justement ces spécificités : psychologues, sociologues, éducateurs. C'est ce à quoi la France s'attache, sous mon autorité, ainsi qu'à une meilleure prise en charge des malades afin de réinsérer le maximum d'entre eux dans la société.

Au plan international, la Convention de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes est entrée en vigueur. Le nombre des Etats qui l'ont ratifiée atteint désormais le chiffre de 80. Je voudrais lancer ici un appel à la ratification la plus large possible de cet instrument.

Mais ratifier ne suffit pas. Il nous faudrait veiller avec plus de rigueur que nous ne le faisons déjà au respect des engagements que nous avons souscrits au titre de la Convention. Les Nations Unies, à travers le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), font des efforts méritoires pour promouvoir une application pleine et entière de la Convention, et créer localement le terrain favorable au respect des engagements. Elles se préoccupent également d'améliorer l'environnement, notamment juridique et administratif, indispensable au succès de cette coopération.

C'est encore insuffisant. Nous attendons du PNUCID une démarche plus volontariste sur ce sujet essentiel. Chaque année, le Directeur exécutif du PNUCID devrait dresser le bilan de l'action entreprise, des succès comme des échecs.

Il devrait aussi recommander au bénéfice des pays qui ont fait des efforts sérieux pour appliquer la Convention, surtout s'il s'agit de pays en développement, l'application de mesures positives, en termes d'accès aux crédits internationaux de la part des grandes agences de développement ou de financement, universelles ou régionales.

Mais il nous faut aller plus loin. Je suggère que très rapidement nos experts se mettent au travail pour trouver les moyens de renforcer le contrôle et l'application de la Convention de 1988, éventuellement en élaborant un protocole créant une instance qui pourrait infliger des pénalités et, dans les cas ultimes, des sanctions. Il s'agirait bien sûr d'une extension considérable, mais à nos yeux nécessaire, des compétences de l'Organisation internationale de contrôle des stupéfiants.

Le PNUCID, qui n'a que deux ans d'âge, a suscité et continue de susciter de la part des Etats Membres et des Etats contributeurs de grandes attentes. Sous la houlette efficace de M. Giacomelli, il commence à donner des résultats. Mais nous sommes encore loin du compte. Le PNUCID doit d'abord voir accroître substantiellement les moyens mis à sa disposition par les Etats.

Il doit aussi agir avec détermination et autorité dans ses secteurs d'intervention, affirmer résolument sa vocation à la coordination de l'action menée par ailleurs dans les organisations du système des Nations Unies et hors des Nations Unies. Il doit travailler sur une base plus régulière avec Interpol; beaucoup de progrès ont été accomplis, mais cette coopération devrait pouvoir être rendue encore plus étroite, dans le respect de l'autonomie de chacun.

Ce que nous devons éviter par-dessus tout, c'est la prolifération institutionnelle, nuisible à l'efficacité du combat que nous avons à mener. Il faudrait tailler dans le maquis

des organismes existants, et je souhaiterais à ce sujet que la Commission des stupéfiants se penche sur ce problème. La France devrait présenter un document pour faire des propositions concrètes.

Le PNUCID doit également s'ouvrir résolument à de nouveaux champs d'action, et j'en vois trois qui méritent une priorité particulière. Premièrement, c'est l'investigation des réseaux financiers utilisés par les trafiquants, ce qu'on appelle la lutte contre le blanchiment.

Nombre d'Etats, parmi lesquels la France, se sont déjà dotés des moyens législatifs; une coopération très efficace s'est établie dans le cadre du Groupe d'action financière internationale pour le blanchiment de capitaux (GAFI), et dans chaque région, des structures similaires sont en train de se mettre en place. Il faut maintenant assurer une cohérence d'ensemble, ce dont pourrait être chargé le PNUCID.

Le PNUCID devrait également assurer la diffusion de l'expertise technologique, pour identifier en amont les zones de production et les points de passage.

La surveillance satellitaire et également les moyens de surveiller plus efficacement les dizaines de milliers de conteneurs qui transitent chaque jour dans les ports à travers le monde sont des perspectives intéressantes, auxquelles la France est disposée à apporter un ferme soutien et à accroître sa coopération.

Deuxièmement, c'est l'action dans le domaine prioritaire de la prévention. On oppose trop souvent répression et prévention. Une politique de lutte contre les drogues illicites ne peut que s'articuler sur ces deux priorités. Conscient de cette complémentarité, le Gouvernement français a décidé de mettre en place une commission composée non pas d'experts, mais de "sages", ouverts aux problèmes de société et chargés de réfléchir aux principales questions sociales, économiques, médicales bien sûr, et plus largement éthiques, voire philosophiques, que pose le phénomène de la toxicomanie.

Il doit, toutes proportions gardées, en être de même au plan international. Le PNUCID doit s'investir plus qu'il ne le fait actuellement dans la collecte d'informations sur les catégories les plus touchées, les motivations des intéressés, ainsi que les expériences tentées dans le monde pour agir en amont, pour sensibiliser l'enfant, puis le jeune, et enfin assurer des conditions de thérapie satisfaisantes.

Ces mesures suffisent-elles? A l'évidence, non. Tout au plus pourrions-nous endiguer plus ou moins efficacement le mal. C'est un troisième champ d'action que la situation nous commande d'explorer. Dans un certain nombre de pays, la lutte contre la production et le trafic des drogues illicites se

pose pour l'Etat en termes de survie : la pénétration des trafiquants y est désormais trop profonde et trop diffuse; elle y a gangrené trop profondément les institutions, notamment celles qui comme la justice, la police, sont les garantes de l'Etat de droit, pour que la solution soit à l'échelle de ces pays eux-mêmes, quelle que soit leur volonté d'y parvenir.

Je pense à des situations où les milieux du trafic des drogues se sont alliés à des mouvements terroristes qu'ils équipent, qu'ils financent, pour tenter de déstabiliser des régimes qui osent s'opposer à leur mainmise.

Je propose que nous réfléchissions ensemble, sans exclure a priori la moindre formule, à la création d'un mécanisme spécifique destiné à concentrer l'action aux plans bilatéral et multilatéral, pour une durée limitée, sur la solution du problème.

Cette action exceptionnelle ne pourrait, il va sans dire, être déclenchée qu'à la demande du pays concerné. Elle pourrait comprendre une coopération renforcée par l'envoi de personnel de police spécialisé et devrait également mettre en jeu les grands organismes de financement internationaux et les grandes agences du système des Nations Unies.

Le combat que nous menons ne sera pas gagné en un an, ni en cinq. C'est l'enjeu de toute une décennie; mais il est urgent que nous nous mobilisions pour y répondre, que nous fassions taire nos divergences devant l'étendue du défi qui s'impose à tous.

Croyez, en tous cas, que vous trouverez toujours la France aux côtés de la communauté internationale pour ce combat. Dans cette mobilisation l'opinion publique internationale et celle de nos pays seront les garants de notre victoire. Car c'est le fondement même de nos sociétés qui est en jeu. Au XIXe siècle, la communauté internationale a su trouver les réponses adéquates à la piraterie. Dans un contexte tout différent mais aussi difficile, peut-être encore plus difficile, nous devons trouver les réponses communes à la hauteur de ce nouveau et terrible défi. Je ne doute pas que nous sachions y faire face.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne maintenant la parole à S. E. le sénateur Antonino Murmura, Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère de l'intérieur de l'Italie.

M. Murmura (Italie) (*parle en italien; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) :

C'est pour moi un grand plaisir de prendre la parole devant l'Assemblée générale au nom du Gouvernement italien et du Ministre de l'intérieur de l'Italie à l'occasion de ces séances plénières consacrées au problème des drogues, un des maux les plus graves de la société moderne.

Je me rends compte qu'il n'y a pas de remède miracle pour un problème mondial aussi complexe que celui de l'abus des drogues, et je suis certain qu'il y a une nécessité urgente de concevoir des outils et des modes d'opération adaptés à une réalité en constante évolution; néanmoins, je suis également conscient du fait que cette discussion doit être basée sur des questions concrètes : sur les lignes directrices et sur les moyens qui doivent être mis en commun pour que nos institutions gouvernementales soient à même de réagir efficacement à cette menace commune.

Je suis toujours d'avis qu'il ne suffit pas de convenir de mesures de coopération, sous forme de conventions, d'accords bilatéraux et d'ententes politiques de différente nature, si elles ne s'accompagnent pas d'une démarche cohérente et d'un respect strict des obligations convenues.

C'est pourquoi l'Italie a participé activement à l'élaboration d'une législation internationale commune sur les drogues et a signé toutes les conventions pertinentes de l'ONU.

L'Italie a appuyé le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), qu'elle estime être l'instrument adéquat pour lutter efficacement contre les drogues. Récemment, le PNUCID a étendu son autonomie dans la gestion des ressources financières et humaines dans le but d'obtenir des résultats encore plus fructueux.

Il est donc nécessaire que la communauté internationale accorde au PNUCID toutes les ressources techniques et financières possibles afin que les objectifs communs proclamés par les plus hautes autorités ne soient pas contrecarrés aux moments les plus cruciaux, c'est-à-dire chaque fois que nous devons mener des actions spécifiques et obtenir des résultats concrets.

C'est maintenant une conviction bien établie que la seule façon de lutter contre ce phénomène consiste à recourir à une coopération plus grande et plus soutenue, notamment dans deux domaines : le projet contre le blanchiment de l'argent et le projet contre le trafic de stupéfiants par voie maritime.

En ce qui concerne le blanchiment de l'argent, les 40 recommandations du Groupe d'action financière internationale sur le blanchiment de capitaux doivent être prises en considération et adaptées aux diverses législations nationales. A cette fin, nous devons créer un réseau d'instruments communs et d'aide juridique et policière mutuelle.

L'élimination du trafic de stupéfiants par voie maritime est d'une importance particulière pour l'Italie, et nous

croions qu'il est indispensable d'établir, surtout dans ces domaines, une coopération efficace avec d'autres pays qui partagent notre opinion à ce sujet.

De plus, un projet de convention pour le Conseil de l'Europe visant à la mise en oeuvre de l'article 17 fait présentement l'objet d'une étude de la part d'un groupe d'experts présidé par l'Italie.

Dans la même veine, l'Italie procède aussi à la mise sur pied d'un système informatisé d'échange d'informations sur le trafic de stupéfiants, dénommé Teledrug. Teledrug sera opérationnel 24 heures sur 24 et accroîtra les capacités des forces chargées de faire respecter la législation antidrogues des pays participants, dans le cadre des conventions de l'ONU.

Les conventions de l'ONU, le Schéma multidisciplinaire complet de 1987 et le Programme d'action mondial de 1990 forment la pierre angulaire de la loi italienne relative aux stupéfiants, qui accorde une importance égale à la nécessité de lutter contre le trafic de stupéfiants et à la prévention de la toxicomanie, de même qu'au traitement et à la réinsertion des toxicomanes, auxquels nous devrions accorder une plus grande attention.

J'aimerais préciser que, bien que le référendum italien du 18 avril ait eu pour résultat de supprimer les peines de prison antérieurement prévues pour la possession de drogues à des fins d'usage personnel, il a aussi confirmé le maintien du principe en vertu duquel la possession est illégale et passible de sanctions administratives.

Les Italiens ont démontré leur désaccord au sujet de la législation antérieure sur les stupéfiants, mais cela ne signifie absolument pas qu'il y aura une libéralisation de la consommation ou du trafic de stupéfiants.

Le phénomène de la drogue ne doit pas être envisagé isolément. Nous ne devons pas négliger les liens complexes qui existent entre le trafic de stupéfiants et d'autres activités criminelles, dont, d'abord et surtout, le blanchiment de l'argent et, plus généralement, le crime organisé. Nous ne devons pas oublier non plus les liens qui existent entre le trafic de stupéfiants et la contrebande d'armes.

La stratégie de coopération internationale qui doit encadrer la guerre contre les stupéfiants doit également déterminer les méthodes que nous devons utiliser pour combattre le blanchiment de l'argent et la contrebande d'armes. Nous les combattons avec la même énergie. Les lois italiennes relatives à la lutte contre ces phénomènes sont particulièrement sévères et précises. Nous espérons que d'autres Etats fonderont leurs lois antidrogues sur ces principes afin que soit créé un front commun pour le respect

des lois dans le cadre de la lutte contre les activités transnationales du crime organisé.

C'est pourquoi je dois exprimer mes préoccupations au sujet de la tendance toujours plus grande qui se fait sentir en faveur de la légalisation des drogues et de l'attitude fataliste selon laquelle la guerre contre les stupéfiants est une "cause perdue". Je crois qu'une telle attitude pourrait être très dangereuse parce qu'elle pourrait affaiblir notre volonté de lutter contre le trafic de stupéfiants et les autres problèmes que j'ai déjà mentionnés.

Au contraire, nous devons considérer que le trafic de stupéfiants, le blanchiment de l'argent et la contrebande d'armes sont trois facettes de la même activité criminelle menée par le crime organisé international, qui devient chaque jour de plus en plus féroce et impitoyable.

Ce n'est donc pas le moment de nous décourager et d'abandonner la lutte, mais plutôt de renouveler et de renforcer notre détermination dans cette guerre, qui devrait aussi être encouragée par les résultats positifs obtenus récemment dans l'élimination des stupéfiants, grâce à une coopération internationale plus étroite entre les forces policières et les autorités judiciaires.

En Italie, une meilleure coordination nationale entre les instances chargées du respect des lois, une plus grande coopération avec les institutions spécialisées d'autres pays et l'adoption de nouvelles techniques prévues par la nouvelle loi sur les stupéfiants, comme les livraisons contrôlées et les achats effectués par des agents doubles, ont abouti au cours des trois dernières années à des résultats fructueux qu'il était impossible de réaliser auparavant.

Nous avons l'intention de poursuivre notre action en ce sens au moyen du renforcement de nos instruments juridiques, de l'augmentation du nombre d'agents de liaison chargés de la lutte contre la drogue en poste à l'étranger et de l'accroissement des contrôles visant à combattre le détournement des produits chimiques de base en direction des productions illégales.

L'Italie souhaite aussi réaffirmer la confiance qu'elle place en l'ONU et ses institutions spécialisées, surtout le PNUCID et son Directeur général, l'Ambassadeur Giacomelli, et exprime son mépris total pour les initiatives prises en vue d'en limiter l'autonomie, l'efficacité et les capacités de gestion.

Dès le départ, le PNUCID a adopté une stratégie globale très équilibrée dont l'Italie se félicite pleinement. Il est clair que c'est seulement en oeuvrant, d'une part, pour réduire l'offre et la demande de stupéfiants et, d'autre part, pour supprimer le trafic de stupéfiants, que nous pourrions espérer obtenir des résultats réellement tangibles.

L'Italie juge particulièrement intéressante l'initiative lancée par le PNUCID en vue d'associer dans une action commune les organisations non gouvernementales, les travailleurs bénévoles, les médias, le secteur privé, les institutions locales et le mouvement sportif international.

En particulier, l'Italie espère que les institutions financières internationales participeront à des efforts communs pour parvenir à un développement alternatif, comme le remplacement des cultures destinées à la production de drogues, car, jusqu'à maintenant, elles ont montré peu d'intérêt pour cette dimension sociale du problème des stupéfiants.

C'est sur le problème du développement alternatif ainsi que sur la définition d'une stratégie commune de l'ONU pour lutter contre les drogues que nous avons l'intention d'axer notre proposition, que j'ai l'honneur de présenter en cette occasion au nom du Gouvernement italien, tendant à organiser en Italie une conférence mondiale des Nations Unies sur les stupéfiants dont l'accent serait particulièrement mis sur l'héroïne. Elle aura lieu durant le premier semestre de 1996 et constituera un suivi à la Conférence qui s'est déroulée en avril 1990 à Londres.

Nous avons dit qu'il n'y a pas de solution certaine au problème des stupéfiants. Nous devons donc prendre en compte toutes les difficultés et tous les problèmes que pose, à tous les niveaux, aux individus, aux communautés et aux gouvernements, l'abus des drogues illicites. Une telle démarche doit reposer sur notre profond respect pour la vie et les êtres humains.

Dans ce contexte, l'Italie estime qu'il convient de procéder à une étude commune, approfondie et détaillée du problème des stupéfiants, qui nous permettrait de partager notre expérience respective et de déployer des efforts aux plans national et international dans un esprit de solidarité véritable et d'aide mutuelle que l'Italie considère que cela est nécessaire pour assurer à tous, et surtout aux jeunes générations, un avenir fait de dignité et de progrès civilisé, comme le souligne la Charte des Nations Unies.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Baltasar Garzón, de l'Espagne, représentant du Gouvernement de ce pays pour le Plan national de lutte contre les drogues.

M. Garzón Real (Espagne) (*interprétation de l'espagnol*) :

Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, du travail que vous accomplissez à la tête de cette session plénière de haut niveau sur les drogues et vous dire que c'est pour moi un grand honneur de pouvoir prendre la parole à cette tribune.

Je voudrais également manifester l'appui de ma délégation à la déclaration que la Belgique a faite au nom des Etats membres de la Communauté européenne.

L'Organisation des Nations Unies est la tribune la plus appropriée pour traiter d'un sujet qui touche tant de pays et qui doit être traité du point de vue de sa portée générale. Le problème de la drogue est un phénomène mondial dans lequel sont entraînés les pays qui la produisent, ceux qui la transforment, ceux qui servent de lieu de transit et ceux qui la consomment. En outre, c'est un phénomène complexe dans ses effets nocifs, car elle détruit ses victimes, engendre la petite et la grande délinquance, favorise la désagrégation sociale et permet à ceux qui en tirent profit de dominer des couches sociales ou des échelons de pouvoir grâce à l'achat ou à la corruption de volontés.

Pour lutter contre ce phénomène mondial et complexe, nous devons renoncer à des solutions locales qui méconnaissent l'ampleur du problème et qui laissent croire de façon erronée que la drogue vient d'ailleurs mais que c'est ici qu'on en souffre. Mais nous ne pouvons oublier que d'abord il convient d'obtenir la coordination des efforts et des politiques à l'intérieur des Etats eux-mêmes, pour qu'une fois ces structures fermement établies, il soit possible de passer à une coordination élargie.

Ce n'est que par cette structure de la coordination depuis la base que, avec l'appui et sous la direction de l'ONU, on pourra créer des espaces policiers et judiciaires plus larges permettant de mettre au point des politiques intelligentes contre les organisations criminelles qui font du trafic des stupéfiants et du blanchiment des bénéfices leur principale activité.

La nécessité de conjuguer les volontés et de donner des réponses coordonnées sont deux idées qui doivent présider à une réflexion sereine sur l'état actuel du problème. Je crois que le moment est venu de réfléchir aux solutions à adopter. Dans mon pays, je voudrais préconiser l'ouverture d'un débat général au cours duquel seraient évalués les résultats obtenus et on réfléchirait à l'avenir. Il faut participer à un tel débat sans a priori et sans dogmes inamovibles. Nous devons être ouverts à un échange d'idées.

Il serait également approprié que ce même processus de réflexion se fasse dès maintenant, depuis l'Organisation des Nations Unies. Cette proposition est inspirée par le fait que nous sommes convaincus de ce que l'ONU est la tribune la plus appropriée pour procéder à l'échange d'idées et pour déterminer les nouvelles politiques d'action permettant d'atteindre les objectifs fixés. Je voudrais souligner ici le rôle de la Commission des stupéfiants comme organisme principal d'orientation politique de l'ONU en matière de contrôle des drogues.

Les stratégies destinées à lutter contre la production et le trafic des drogues doivent être complétées et intégrées aux programmes visant à réduire la demande de drogues. Les efforts faits dans un seul secteur ne peuvent être efficaces, car ils perdent de vue la nécessité de traiter du problème dans son ensemble. A ce titre, il est absolument indispensable d'appuyer résolument les programmes de prévention générale qui engendrent une véritable culture du rejet des drogues au sens le plus large. Il ne faut toutefois pas oublier que prévenir, c'est également prévenir les dangers découlant du crime organisé, car il est nécessaire et indispensable de lutter fermement et intelligemment contre ce phénomène.

D'autre part, pour ce qui a trait à la consommation de la drogue, il est indispensable de reconnaître que le toxicomane est, plutôt qu'un délinquant, un malade, que cela étant, il faut dans son cas recourir à la sanction administrative — mais jamais pénale — pour sévir contre la consommation, et lui offrir le traitement de réhabilitation correspondant devant lui permettre de se réinsérer dans la société. Mon pays applique cette politique en cherchant cette récupération avec la collaboration de toutes les institutions publiques et des organisations non gouvernementales. Il est indispensable d'obtenir les politiques coordonnées les plus larges possibles à ce titre également. Nous mettons au point une série de mesures visant à ce que le toxicomane reçoive l'assistance indispensable au niveau des services de santé et sociaux au même titre que les autres citoyens. Nous avons tout un réseau de moyens d'assistance répartis sur tout le territoire aux niveaux régional et local.

Le Plan national de lutte contre les drogues intègre, en Espagne, les niveaux mentionnés et compte sur l'appui de ressources publiques et d'organisations non gouvernementales souples et dynamiques pour accroître les résultats positifs de la rééducation des toxicomanes et de leur entourage familial et social, et trouver des solutions de solidarité pour eux. Les problèmes de santé les plus graves des consommateurs de drogues sont, en Espagne, comme dans beaucoup d'autres pays, ceux qui dérivent de l'infection du virus de l'immunodéficience humaine (VIH). L'adoption de mesures préventives pour réduire la pratique des injections est essentielle pour empêcher l'infection de se propager. Si la drogue est un fléau social, la société doit s'engager de façon active à la recherche d'une solution au problème. Sinon toute politique quelle qu'elle soit échouera.

L'application du Programme mondial d'action dans les Etats Membres exige un encouragement constant dans le domaine international et l'engagement ferme de chaque pays. A cette fin, les recommandations qui figurent dans le rapport du Secrétaire général sont un guide inestimable.

Mon pays a suivi activement le processus de modification des structures de l'Organisation des Nations Unies en matière de drogues et a vu avec satisfaction la mise en place du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et la consolidation d'une structure administrative appropriée. Cette consolidation permettra audit programme et à son Directeur exécutif, à qui nous redisons tout notre appui et toute notre considération, de s'acquitter pleinement de leur fonction de coordination des activités internationales en la matière, tout en assurant en même temps une gestion souple et efficace.

Il reste à faire en sorte que le rôle catalyseur du PNUCID s'étende au système des Nations Unies. Dans la décennie actuelle, l'engagement d'autres organismes et la coopération d'institutions financières internationales, y compris en ce qui concerne ses programmes et activités visant à éviter la production, le trafic et la consommation de drogues, ainsi que le blanchiment de capitaux, sont une nécessité inévitable.

Les nouvelles stratégies qu'il convient d'envisager dans la lutte contre les drogues doivent englober la répression du trafic. Nous devons nous doter des instruments juridiques les plus appropriés et des meilleures ressources humaines et matérielles. La réponse à apporter aux activités des organisations criminelles doit être à la hauteur de la complexité de leurs réseaux. Nous devons penser très sérieusement à utiliser des collaborateurs, d'ex-toxicomanes repentis, des agents doubles, à protéger les témoins, à mettre au point des mécanismes de surveillance des livraisons et à coopérer avec la police et la justice internationales, et nous devons chercher à unifier les critères en la matière. A ce titre, il conviendrait de renforcer la coordination entre le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et le Service de la prévention du crime et de la justice pénale des Nations Unies.

Mais le succès dans la lutte contre les drogues ne doit pas être obtenu aux dépens du respect des droits fondamentaux. Aucun gouvernement ne doit invoquer un phénomène criminel, si complexe soit-il, pour violer les règles de la démocratie ou les droits de l'homme. Il n'existe pas de raison d'Etat plus importante que la raison démocratique de ses citoyens.

Membre de la Communauté européenne et du Conseil de l'Europe, mon pays est prêt à oeuvrer pour le présent et pour l'avenir immédiat, car il est conscient de la gravité du phénomène de la drogue. C'est pourquoi il appuiera activement la politique communautaire et il encouragera systématiquement les politiques élaborées par consensus avec les autres pays.

Le Traité de Maastricht, qui entrera bientôt en vigueur, demandera une coopération européenne plus étendue dans la lutte contre les drogues, et mon pays, en sa qualité de membre de la Communauté européenne, est prêt à collaborer activement pour atteindre cet objectif. En même temps, l'Espagne va poursuivre ses efforts de coopération avec les pays ibéro-américains et ceux de l'Afrique du Nord pour travailler avec eux et faire face aux défis pressants, tels que ceux qui sont présentés ici, en encourageant le droit au développement libre et démocratique et la création de relations économiques internationales plus justes et plus équitables. Nous ne devons pas oublier que l'on doit offrir aux pays affectés des solutions de rechange et un ferme appui pour qu'ils soient en mesure de faire face au problème.

Les résultats que nous obtiendrons au cours de cette session recevront toute l'attention de mon gouvernement et je suis certain que la Commission des stupéfiants tiendra compte des travaux qui nous attendent. Elle devra être l'instance dans laquelle les initiatives que nous proposerons ici — comme celle que vient de présenter le Mexique — pourront être mises en oeuvre, et dans laquelle tous les pays auront l'occasion d'exprimer leurs inquiétudes et de recevoir une réponse appropriée.

L'ampleur du problème des drogues, qui ressort clairement du présent débat, exige que tous les membres de la communauté internationale agissent fermement et de concert.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Torben Lund, Ministre de la santé du Danemark.

M. Lund (Danemark) (*interprétation de l'anglais*) :

Je voudrais tout d'abord souscrire pleinement à la déclaration qui a été faite aujourd'hui par M. Melchior Wathelet, Vice-Premier Ministre et Ministre de la justice et des affaires économiques de la Belgique, au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres.

A l'instar d'autres représentants, je souhaite également faire une brève intervention sur la situation dans mon pays.

La lutte contre les crimes liés aux drogues continue d'être une tâche hautement prioritaire pour la police danoise. Des ressources considérables sont consacrées à cette lutte au niveau national, et la police danoise joue un rôle actif dans la coopération internationale générale qui existe à la fois au sein de la Communauté européenne et en dehors de celle-ci.

Cependant, au Danemark, nous sommes tout à fait conscients du fait que la répression seule ne suffira pas à

faire diminuer le nombre des crimes liés à la drogue. Il convient de prêter toute l'attention requise aux efforts coordonnés et équilibrés qui englobent d'une part la répression et d'autre part la prise de mesures dans le secteur social et de la santé.

L'évolution de la situation dans le domaine de la drogue au cours des dernières années exige que l'on réexamine les priorités. Au Danemark, nous avons étudié les moyens d'utiliser au mieux les ressources considérables qui sont consacrées à la lutte contre les drogues illicites.

Les événements qui ont eu lieu au cours des dernières années ont montré que même une stratégie générale de répression ne pourra pas en elle-même résoudre le problème des drogues illicites. En outre, on a constaté que les campagnes menées par la police pouvaient avoir certains effets négatifs. Parmi ceux-ci, il faut citer l'accroissement des bénéfices pour les personnes qui sont à la source des activités criminelles organisées liées à la drogue et une nouvelle dégradation des conditions de vie parmi les personnes qui sont prises au piège de l'abus des drogues.

Par conséquent, je pense que nous sommes arrivés à un point où nous devons comprendre qu'il est nécessaire de trouver de nouvelles stratégies pour lutter contre le problème des drogues. Je ne parle pas par là de la légalisation de l'utilisation non médicale des drogues. S'agissant de cette question, le Gouvernement danois souscrit entièrement aux positions et conclusions adoptées contre la légalisation par l'Organe international de contrôle des stupéfiants. Dans les situations où les contrôles frontaliers sont réduits ou abolis, les trois Conventions des Nations Unies qui visent à limiter l'utilisation des drogues aux seules fins médicales et scientifiques revêtent une importance particulière.

Le Gouvernement danois souhaite donc poursuivre les efforts entrepris par la police contre les personnes qui sont à l'origine des activités criminelles organisées liées à la drogue. Mais, parallèlement, nous devons envisager une nouvelle stratégie à l'égard des toxicomanes. Il est peut-être nécessaire de réorienter nos efforts pour passer de la répression à la prévention et au traitement. Ce changement de priorités doit se refléter aussi dans la coopération internationale.

A mon avis, un changement de stratégie à l'égard des toxicomanes pourrait être effectué de façon contrôlée pour le bien à la fois des toxicomanes et de la société. De façon générale, les activités de prévention du Gouvernement danois reposent sur les prémisses que les mesures les plus importantes doivent avoir un caractère général : nous devons veiller à ce que les enfants et les jeunes grandissent dans de bonnes conditions de vie et avec la possibilité de développer librement leurs capacités.

Au Danemark, l'aspect de l'information est traditionnellement considéré comme très important. Les principes fondamentaux de l'information sur les drogues consistent à fournir des connaissances objectives plutôt que de susciter la peur, et à faire mieux connaître ce phénomène plutôt que de faire la morale. Il est important d'engager des débats dans les groupes sociaux où se rencontrent les jeunes, ainsi qu'au sein de la société en général.

Une partie importante des activités de prévention et d'éducation concernant l'abus des drogues est réalisée au niveau local. Ces activités sont menées par des organisations publiques, telles que les centres régionaux de jeunes et les écoles, et par des conseillers sur l'abus des drogues. Des groupes de coordination ont été mis en place, qui sont composés de représentants d'écoles locales, du secteur social et de la police. Ces efforts sont appuyés au niveau national par des mesures de coordination, des conseils professionnels et du matériel d'information.

Au Danemark, l'organisation et la mise en oeuvre de mesures d'aide sociale en faveur des toxicomanes sont décentralisées. Cette responsabilité incombe aux départements et aux autorités municipales. Celles-ci ont pour tâche de porter remède aux problèmes sociaux généraux des personnes et des familles. Les départements ont pour mission de contribuer à la recherche de solutions dans le cas de personnes, qui nécessitent un traitement spécial, telles que les toxicomanes.

Les services publics destinés à venir en aide aux toxicomanes sont complétés par le travail entrepris par des organisations privées ou des associations de bienfaisance bénévoles. Le Gouvernement danois assure le financement de ces organisations.

Les mesures de traitement sont axées sur le problème de la toxicomanie lui-même ainsi que sur les raisons à l'origine de celle-ci et sur les différents remèdes sociaux utilisés. Les initiatives portent sur la réinsertion sociale, la réadaptation et les soins. L'objectif global est d'améliorer les conditions de vie, tant d'un point de vue social que médical.

Le Gouvernement danois accorde une priorité élevée à la question des groupes présentant des problèmes sociaux graves, dont les toxicomanes. Le Ministre des affaires sociales suit de très près les efforts déployés dans ce domaine afin de garantir un traitement adéquat et des mesures d'aide sociale dans les départements et les municipalités.

Enfin, je voudrais réaffirmer l'appui du Danemark à une action internationale coordonnée dans la lutte contre les drogues illicites. A cet égard, le rôle de l'Organisation des Nations Unies et, en particulier, du Programme des

Nations Unies pour le contrôle international des drogues, est crucial. Le Danemark espère que le PNUCID jouera un rôle important dans les efforts internationaux déployés à l'avenir contre l'abus des drogues.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne maintenant la parole à M. James B. Moultrie, Représentant permanent du Commonwealth des Bahamas.

M. Moultrie (Bahamas) (*interprétation de l'anglais*) :

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 12 Etats de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Les Etats de la CARICOM sont profondément troublés par la gravité du problème des drogues illicites, dont les conséquences dévastatrices ont été démontrées par l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) et d'autres organes compétents. Près d'un siècle après le début des efforts de coopération entrepris par la communauté internationale, à Shangai en 1909, pour lutter contre l'abus des drogues, le problème est toujours aussi vivace. Il persiste, en dépit des mesures rigoureuses et décisives prises ces dernières années pour améliorer les institutions, la réglementation et les programmes du régime international visant à contrôler la production illicite, l'abus et le trafic des stupéfiants et des substances psychotropes.

Cela ne veut pas dire que les efforts de lutte contre l'abus des drogues n'ont pas donné de résultats tangibles, substantiels et quantifiables. Au contraire. Ces résultats sont cependant tout à fait insuffisants pour combattre efficacement le problème des drogues illicites — et certainement pour l'éliminer à tout jamais. En conséquence, l'Assemblée générale nous a mis au défi d'examiner d'urgence l'état de la coopération internationale en matière de lutte contre l'abus des drogues et de renforcer et d'améliorer cette coopération en vue de poursuivre et de réaliser les objectifs clefs du contrôle des drogues aux niveaux national, régional et international. Les Etats de la CARICOM sont encouragés par le fait que cette initiative est axée sur le système international de contrôle des drogues qui pendant près de 50 ans a eu pour centre les Nations Unies. Un examen des points forts et des faiblesses du système est essentiel pour mettre en marche un processus visant à en accroître l'efficacité.

Les Etats de la CARICOM estiment que l'efficacité du système de lutte contre l'abus des drogues est fonction de la volonté politique des Etats et de la mesure dans laquelle ils sont réellement décidés à prendre des mesures énergiques pour le rendre opérationnel. Ce sont les Etats qui doivent ratifier les traités internationaux sur le contrôle des drogues, lesquels contribuent de façon significative à la lutte mondiale contre l'abus et le trafic illicite des drogues. Les Etats de la

CARICOM sont toutefois bien conscients que le plein impact de ces traités ne se fera sentir que lorsque tous les Etats les auront ratifiés et auront mis en oeuvre leurs dispositions.

Le Secrétaire général signale qu'un nombre croissant d'Etats ratifient en fait les traités. Les Etats de la CARICOM sont parmi ceux qui ont ratifié tous les traités et l'un d'eux, les Bahamas, a été le premier à ratifier la Convention de 1988. Nous sommes donc en mesure de nous associer au lancement d'une action organisée visant à promouvoir la ratification universelle des traités et à donner la priorité à la mise en oeuvre ou au respect de leurs dispositions. Les Etats de la CARICOM sont également parmi ceux qui ont adopté des mesures administratives aux fins du contrôle du commerce tant illicite que licite de stupéfiants et de substances psychotropes et qui s'efforcent d'aligner leur législation nationale sur les dispositions des traités.

Tout en estimant que l'on ne saurait accorder la préférence à l'un des traités sur le contrôle des drogues, les Etats de la CARICOM appuient les efforts visant à mettre en oeuvre les dispositions de la Convention de 1988 qui introduisent des éléments nouveaux dans la lutte contre l'abus des drogues et le trafic illicite. Il s'agit notamment de l'article 5 sur la confiscation, de l'article 7 sur l'entraide juridique et de l'article 12 relatif aux précurseurs et aux produits chimiques de base. Les pays de notre sous-région ont déjà eu l'occasion de coopérer avec d'autres Etats en vue de la confiscation des recettes tirées du trafic de drogues. Ces recettes ont été partagées entre les gouvernements coopérants. On devrait s'inspirer d'expériences de ce genre pour renforcer la coopération internationale en matière de lutte contre l'abus des drogues.

L'article 10 de la Convention de 1988, relatif à la coopération et l'assistance internationales en faveur des Etats de transit, suggère également l'adoption d'une nouvelle stratégie pour contrebalancer le problème de la drogue, stratégie qui revêt une importance particulière pour les Etats de la CARICOM. Nous sommes tous touchés, à des degrés divers, par le transit occasionné par le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes depuis leur source et les centres d'approvisionnement d'Amérique du Sud, jusqu'aux marchés illicites d'Amérique du Nord et d'Europe. De façon directe ou indirecte, ce trafic de transit illicite a eu des conséquences sur la population de tous nos pays, en la soumettant ou en l'exposant au fléau de l'abus des drogues. Cela a déchiré le tissu social de nos petits Etats en développement insulaires et a contraint nos gouvernements à détourner les maigres ressources destinées au développement socio-économique au profit de batailles ruineuses contre les réseaux de trafic illicite et à mettre en place des stratégies coûteuses de traitement et de réadaptation.

Grâce à nos efforts personnels, aux efforts sous-régionaux et aux efforts menés conjointement avec d'autres pays, y compris les Etats-Unis, le Canada, le Royaume-Uni et la France, nous avons réussi dans une certaine mesure à maîtriser ce trafic de transit illicite, mais à un prix que les gouvernements de la CARICOM peuvent difficilement se permettre de continuer de payer. C'est pourquoi nous demandons instamment aux principaux donateurs, à savoir la Commission des stupéfiants et le Programme international des Nations Unies pour le contrôle des drogues (PNUCID) d'accorder une attention particulière à l'article 10 dans le cadre des efforts déployés pour appliquer la Convention de 1988.

Les Etats de la CARICOM sont situés directement sur les routes maritimes qui relient l'Amérique du Sud à l'Amérique du Nord. Pratiquement, tous les réseaux de contrebande qui opèrent à l'intérieur de notre sous-région ou en transit mènent une partie de leurs activités en mer, y compris la pratique, fréquemment utilisée, consistant à larguer la drogue. C'est pourquoi nous souscrivons et participerons dans la mesure du possible aux efforts déployés actuellement au sein de la Commission des stupéfiants et du PNUCID en vue d'appliquer l'article 17 de la Convention de 1988 relatif au trafic illicite par mer. Nous convenons que les initiatives prises dans ce domaine doivent pleinement tenir compte du droit international et des usages en la matière, notamment la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

La responsabilité de la lutte contre l'abus des drogues incombe d'abord aux gouvernements, qui doivent lui accorder une priorité élevée. C'est la démarche dont nous avons convenu dans le Programme d'action mondial. Les Etats de la CARICOM estiment que les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Programme d'action mondial dépendent de la façon dont nous le percevons. A nos yeux, le Programme est bien plus que le produit du consensus de l'Assemblée générale. C'est un accord qui constitue un jalon, un plan indiquant les grandes lignes d'action pour tous les aspects de la lutte contre l'abus des drogues et un élément essentiel de la stratégie mondiale pour la lutte contre l'abus des drogues.

Le plan directeur que le PNUCID préconise fournit une stratégie visant à renforcer au maximum les efforts nécessaires pour mettre en oeuvre le Programme d'action. Les Etats de la CARICOM considèrent les plans directeurs non pas comme des documents prévisionnels, mais comme le moyen pour les gouvernements de définir leurs priorités et leurs objectifs dans tous les domaines de la lutte contre l'abus des drogues et les mesures qu'ils ont l'intention de prendre pour les appliquer. Les plans directeurs aident néanmoins la coopération internationale, fournissant un accès facile au PNUCID, au système des Nations Unies et à la

communauté des donateurs des régions que les gouvernements des pays en développement ont désignées comme étant prioritaires. Les Etats de la CARICOM peuvent également appuyer l'élan nécessaire pour mettre en place des mécanismes nationaux de coordination pour le contrôle de l'abus des drogues, car ils rendent les stratégies plus globales et plus cohérentes au niveau national.

Nous savons que des progrès satisfaisants restent à faire dans un certain nombre de domaines importants du Programme. Il faut en faire davantage dans le domaine de la réduction de la demande, en particulier dans les pays qui sont les plus grands consommateurs. A cet égard, nous sommes encouragés par la déclaration récente du Président Clinton des Etats-Unis.

Les Etats de la CARICOM appuient des stratégies équilibrées de contrôle des drogues, qui donnent la priorité appropriée à la prévention d'abord, puis au traitement et à la réadaptation. La mise au point de systèmes d'évaluation de l'abus des drogues pour surveiller la nature, l'étendue et les schémas de la toxicomanie, l'intensification de l'éducation et les programmes d'information du public ainsi que la création de partenariats avec des organisations non gouvernementales sont toutes des stratégies que nous appuyons. Nous sommes également prêts à envisager des démarches créatives pour la réduction de la demande, y compris la création d'obligations internationales dans ce domaine.

Il existe un besoin urgent de penser et d'agir de façon créative pour appuyer des stratégies qui stimulent la croissance socio-économique et renforcent le développement rural de substitution dans les pays en développement où les stupéfiants sont produits. Les Etats de la CARICOM estiment que les liens évidents qui existent entre la pauvreté et les privations, d'une part, et la production et le trafic illicite des drogues dans les pays en développement, d'autre part, doivent être examinés attentivement. Priorité doit également être accordée à la restructuration des relations économiques internationales afin d'assurer que le système économique international réponde efficacement aux efforts que les pays en développement déploient pour empêcher leurs populations de produire des drogues illicites et les orienter vers des cultures de substitution. L'intérêt manifesté par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale dans ces domaines est prometteur. Des échanges "dettes contre drogues" sont actuellement envisagés. Les Etats de la CARICOM espèrent qu'il y aura dans ce domaine des résultats positifs qui viseront et comprendront aussi les Etats endettés par lesquels transitent les drogues.

Le PNUCID, créé par l'Assemblée générale pour diriger et coordonner les efforts de lutte internationale contre l'abus des drogues dans le cadre du système des Nations Unies et

à l'échelle internationale, doit servir de creuset à de nouvelles idées et à de nouvelles démarches. Le PNUCID a obtenu bien des résultats prometteurs en trois courtes années d'opération. Nous souhaitons vivement le voir atteindre son plein potentiel. Nous voulons souligner ici qu'alors qu'il est essentiel de donner une certaine souplesse au PNUCID, en dernière analyse c'est un instrument aux mains des gouvernements. Sa contribution ne sera claire et précieuse que si les gouvernements lui donnent des directives précises, l'autorité et le prestige nécessaires pour les exécuter. Une participation équitable et diversifiée aux travaux du PNUCID fournira le niveau d'expérience indispensable pour formuler des stratégies et des politiques viables de contrôle des drogues permettant d'atteindre les objectifs visés dans toutes les régions du monde.

La coopération régionale, que le PNUCID prône, complétée par une coopération internationale, fournit une ligne de défense importante contre la menace de la drogue. Des canaux de communication avec les organisations non gouvernementales permettront au PNUCID de bénéficier de leur expérience pratique de base. Par exemple, le PNUCID peut mettre à profit, dans ses efforts visant à réduire la demande, la Conférence mondiale sur le rôle des organisations non gouvernementales qui doit se tenir en 1994. La Décennie des Nations Unies contre l'abus des drogues fournit un cadre important pour intensifier les initiatives de contrôle des drogues. Les Etats de la CARICOM pensent qu'étant donné ces facteurs, le PNUCID peut répondre à nos attentes, et y répondra.

Le PNUCID doit être aidé par le système des Nations Unies dans ses efforts visant à diriger et à coordonner une réponse internationale à la hauteur des dimensions mondiales de la crise des drogues illicites. Nous appuyons donc le Plan d'action à l'échelle du système pour la lutte contre l'abus des drogues en tant qu'instrument de coopération efficace à cette échelle. Nous demandons instamment aux organes et aux institutions spécialisés du système de faire des efforts décisifs pour formuler des plans de mise en oeuvre spécifiques qui incorporent le Plan d'action, et nous prions instamment les Etats Membres participant aux organes de suivi de surveiller de très près les mesures qu'ils prennent dans le domaine du contrôle des drogues. Nous appuyons aussi la coopération étroite entre le PNUCID et la Commission de la prévention du crime et de la justice pénale pour les crimes transnationaux relatifs aux drogues.

La Commission des stupéfiants est le principal organe décideur pour la lutte contre l'abus des drogues au sein du système des Nations Unies. Elle doit déterminer les principes et les procédures nécessaires au renforcement de la coopération internationale, à l'accélération du rythme des

contre-mesures de contrôle des drogues et à l'amélioration de son propre fonctionnement.

Cette session de haut niveau doit confier à la Commission un certain nombre de tâches importantes qui nécessiteront une analyse détaillée des principales questions socio-économiques, juridiques, politiques et relatives à la sécurité qui se posent du fait du phénomène des drogues illicites. Pour mener à bien ces tâches, la Commission doit agir conformément à son mandat en tant que groupe d'experts dans les domaines relatifs aux drogues. Les Etats de la CARICOM croient qu'il serait approprié que la Commission fasse appel à un groupe d'experts de base choisis parmi ses Etats membres pour aider à mettre en oeuvre les mandats de la session de haut niveau, une tâche qui devrait également être facilitée par les responsables de la répression sur le plan national des infractions en matière de drogues et par la Sous-Commission.

Les Etats de la CARICOM appuieront également la demande faite au Conseil économique et social d'accorder la priorité à l'examen des questions de contrôle des drogues. Nous avons l'intention de participer pleinement à l'examen des aspects de coordination de la lutte contre l'abus des drogues au Conseil, ainsi qu'à la révision de haut niveau du problème de la drogue.

Il est impossible, alors que les ressources diminuent, d'envisager la coopération internationale dans le domaine du contrôle de l'abus des drogues sans examiner la question du financement. Nous ne pouvons espérer que le PNUCID s'acquitte de son vaste mandat, d'agir de manière compétente ou de faire sentir son influence s'il n'a pas de ressources. Mais il existe un autre aspect à cette question des ressources : le coût pour les pays en développement, y compris ceux de la CARICOM, d'une guerre menée contre les trafiquants de drogues internationaux dont les ressources peuvent dépasser celles des gouvernements eux-mêmes. Les dépenses exigées constituent un obstacle considérable au développement. Nous lançons donc un appel pour que davantage de ressources soient affectées à la question des drogues et que les Etats qui sont en mesure de le faire accroissent leur contribution au Fonds du PNUCID pour lui permettre de mieux aider les pays en développement dans leurs efforts de contrôle des drogues.

Aucun Etat ne peut compter exclusivement sur ses propres efforts pour contrôler la production illicite, le trafic et la demande des stupéfiants et des substances psychotropes. Chacun a un rôle essentiel à jouer dans la mise en oeuvre des normes globales pour contrôler ce problème transnational. La Déclaration de la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues énonce que la lutte contre l'abus des drogues relève de la responsabilité

collective de tous les Etats, un principe réaffirmé par la dix-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale et dans de nombreuses résolutions et décisions adoptées à l'intérieur du système des Nations Unies. Bien que les frontières ne doivent pas constituer des obstacles insurmontables pour nos efforts collectifs, les Etats de la CARICOM sont fermement convaincus que la responsabilité partagée du contrôle des drogues doit respecter pleinement la pratique et le droit internationaux, y compris les dispositions de la Charte des Nations Unies. Cette démarche est essentielle si nous voulons prévenir le développement de tensions entre les pays qui doivent être partenaires dans la lutte contre les drogues.

Cette session de haut niveau doit servir de catalyseur à une coopération dynamique pour le contrôle international des drogues, fondé sur les progrès que nous avons faits. Les organisations et les arrangements régionaux, y compris l'Inter-American Drug Abuse Control Commission et la CARICOM, jouent un rôle essentiel pour assurer un contrôle des drogues véritablement global. L'Organe international de contrôle des stupéfiants continue de maintenir des normes élevées dans son travail critique de suivi de la mise en oeuvre des traités sur le contrôle international des drogues et de s'assurer que les Etats demeurent actifs et s'acquittent de leurs obligations au titre des traités sur le contrôle des drogues. Dans son rapport de 1992, par exemple, l'Organe international de contrôle des stupéfiants avait efficacement écarté l'idée qu'une législation pouvait représenter une option pour la mise en oeuvre efficace des traités sur le contrôle des drogues, les Etats de la CARICOM appuyant pleinement cette position.

Nos objectifs peuvent être atteints, mais nous devons être disposés à procéder aux ajustements politiques fondamentaux nécessaires pour répondre aux nouvelles formes sous lesquelles le problème des drogues illicites se manifeste. Une réponse véritablement globale au défi actuel d'abus des drogues et à leur trafic illicite exige des solutions à la mesure du XXIe siècle à ce fléau récurrent du XXe siècle. Il ne peut y avoir d'érosion de la priorité politique en ce qui concerne la lutte contre l'abus des drogues. Les Etats de la CARICOM sont pleinement déterminés à renforcer la coopération internationale dans ce domaine critique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne maintenant la parole à M. Louis Galea, Ministre de l'intérieur et du développement social de Malte.

M. Galea (Malte) (*interprétation de l'anglais*) :

Nous sommes réunis ici aujourd'hui, en cette grande famille de nations, pour examiner une fois de plus à l'échelle mondiale la situation en ce qui concerne l'abus et le trafic illicite des drogues, pour passer en revue les mesures qui

sont adoptées et les efforts inlassables nécessaires pour résoudre efficacement ce problème, et pour renouveler notre engagement de faire tout ce qui est nécessaire en la matière, service que nous avons le devoir de rendre à l'humanité.

Dans son rapport pour 1993, l'Organe international de contrôle des stupéfiants qualifie la situation en ce qui concerne l'abus et le trafic illicite des drogues de sombre. Il ne fait pas de doute que notre premier devoir est de donner suite à l'exhortation de l'Organe d'assurer que nos efforts soient ininterrompus et équilibrés et qu'ils soient mis en oeuvre dans le cadre d'une concertation sur la plan international — et j'ajouterai, sur le plan national — afin que nous puissions obtenir de nouveaux résultats positifs. Nous le devons à nos enfants, à nos jeunes et aux générations futures.

Il faut rappeler que la Déclaration politique adoptée à la dix-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale indique clairement que c'est à chaque Etat qu'incombe la responsabilité fondamentale de prendre les mesures nécessaires pour lutter contre le problème de la drogue. En outre, le Programme d'action mondial invite les Etats à faire le nécessaire en matière de suivi pour promouvoir et mettre en oeuvre le Programme et pour le traduire en des actions concrètes dans toute la mesure du possible. En même temps, l'on reconnaît que la lutte contre la drogue est une responsabilité partagée qui exige des mesures à l'échelle mondiale par le biais d'une coordination et des initiatives régionales et internationales.

La création du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) en 1990, organe chargé de la responsabilité exclusive de coordonner toutes les activités de contrôle des drogues des Nations Unies, de promouvoir l'application des conventions internationales en la matière et de prendre efficacement les devants dans le contrôle international des drogues, est un exemple frappant de la mise en pratique d'une conviction. L'on récolte déjà les fruits de cette mesure. Le PNUCID travaille en coordonnant étroitement ses activités avec celles d'autres institutions spécialisées des Nations Unies, comme d'autres organisations internationales et non gouvernementales et d'institutions financières, et il assure l'exécution d'un grand nombre de projets. Mon gouvernement considère le PNUCID comme une institution dynamique, qui travaille avec une efficacité et une force accrues, et estime qu'il devrait être considéré comme le fer de lance des activités internationales de lutte contre la drogue. Je fais miennes les paroles de reconnaissance qu'ont prononcées d'autres orateurs avant moi à l'égard des qualités de chef de M. Giacomelli, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, et de son engagement vis-à-vis de ce programme.

Malte, petite nation en développement au carrefour de la Méditerranée et lieu de rencontre interculturel entre le Nord et le Sud et entre l'Est et l'Ouest, n'a pas été épargnée par les ravages de la drogue. Avec ses ressources financières et humaines limitées, Malte tente de maîtriser le problème au niveau national, et d'apporter d'une manière intégrée et globale sa contribution sur les plans régional et international.

En août 1988, deux structures ont été créées — un Comité interministériel chargé d'assurer la mise en oeuvre de mesures appropriées et une Commission nationale comptant parmi ses membres des experts des secteurs gouvernemental et non gouvernemental — chargées des mandats précis de formuler des recommandations, de maintenir des contacts sur le plan international et de créer tous les services nécessaires. L'idée d'un plan directeur a été adopté, avec une analyse des problèmes liés à la drogue existant dans le pays, une évaluation des efforts de contrôle des drogues existants et la détermination des activités nécessaires pour assurer un contrôle plus efficace. Beaucoup a été accompli. Mais il reste encore beaucoup plus à faire.

M. Marker (Pakistan), Vice-Président, assume la présidence.

Tant qu'il y aura une demande pour les drogues, il y aura une offre. La réduction de la demande est donc l'une des priorités, afin d'éliminer l'abus illicite de stupéfiants et de substances psychotropes. A cet égard, la prévention et l'éducation, quelle que soit leur forme, jouent un rôle important. Des programmes portant sur l'aptitude à vivre en société et sur l'éducation personnelle et sociale ont été incorporés dans les programmes scolaires. Des cours de formation spéciaux ont été proposés aux enseignants dans ces domaines et dans le domaine de l'orientation et du conseil, avec l'assistance d'experts étrangers. D'autres enseignants ont reçu des bourses pour des formations appropriées à l'étranger. L'Unité de sensibilisation à l'abus des substances chimiques au sein du Département de l'éducation et l'Unité d'éducation pour la santé au sein du Département de la santé mènent des programmes visant à parvenir au comportement voulu. Des campagnes nationales antidrogues sont menées par le biais des médias par la Commission nationale, qui diffuse également des publications d'information et de sensibilisation à la drogue visant les différentes couches de la société. Notre commission est en outre en train de mettre en place un centre d'information et de documentation sur l'abus des drogues, de l'alcool et du tabac, tandis que le Ministère de la jeunesse et des arts a lancé une campagne permanente de "jeunes contre la drogue".

Quant aux traitements, nous avons deux unités de désintoxication, l'une à Malte, l'autre sur l'île soeur de Gozo. Des services sont disponibles 24 heures sur 24 dans

ces unités et dans les dispensaires communautaires. Les toxicomanes ont ainsi accès au traitement dont ils ont besoin. Un service interne pour la désintoxication à long terme des toxicomanes a été créé, avec un pavillon séparé pour les femmes toxicomanes qui suivent le programme de désintoxication dans ce service. Les toxicomanes qui demandent ce traitement sont soumis à un test de dépistage de l'hépatite et du VIH. Des assistants sociaux et le personnel médical ont reçu une formation à l'étranger, et des cours de formation sont proposés sur place pour ceux qui travaillent avec des toxicomanes. Un comité de travail créé au début de cette année pour évaluer les services de traitement dans le domaine de l'abus des drogues et de l'alcool a achevé ses travaux, et ses recommandations font l'objet d'un examen approfondi en vue de leur mise en oeuvre selon les priorités.

Le Gouvernement pense fermement que les organisations non gouvernementales peuvent jouer un rôle crucial dans les activités visant à réduire la demande et dans le traitement non médical ou la rééducation des toxicomanes. Caritas (Malte) se trouve depuis de nombreuses années à l'avant-garde, faisant un travail de prévention par le biais de colloques, de conférences et de cours de formation pour des parents, des enseignants et la communauté en général, et par le biais de ses différentes publications. Caritas gère en outre ses propres structures qui proposent des programmes non médicaux de rééducation pour des toxicomanes. Plus récemment, l'Organisation indépendante d'assistance et de solidarité (OASI), une fondation non gouvernementale, a été créée pour entreprendre des activités de prévention au sein de la communauté de Gozo ainsi que des programmes de rééducation pour toxicomanes et alcooliques. Le gouvernement appuie concrètement de telles organisations.

La question de la répression est un aspect essentiel qui doit également être prioritaire. Malte n'est pas un pays producteur, mais vu sa position stratégique, avec son assez long littoral, ses ports de plaisance, son trafic aérien croissant, son industrie du tourisme en expansion continue et ses installations de transbordement, mon pays peut être considéré comme un lieu de transit idéal. Or Malte refuse de servir de zone de transit. Des mesures coordonnées de ses forces de police ont déjà abouti à quelques modestes succès. Des cours spécialisés ont été donnés par des experts étrangers pour le personnel des forces armées, des douanes et de la police. La création d'un groupe antidrogues de la douane a été suivie de celle d'une section de chiens renifleurs au sein de ce groupe. Des cours de sensibilisation à la drogue et sur la recherche et la détection sont organisés au sein des services de douane par le Département des douanes pour tout le personnel douanier. Les élèves policiers à l'École de police reçoivent notamment une formation aux techniques de fouille et d'enquête, à l'identification des

drogues et à la législation. Les trois forces ont acquis ou sont en train d'acquérir les matériels nécessaires pour renforcer leur efficacité et leur fonctionnalité.

La création de l'Unité nationale de renseignement en matière de drogues — qui en est actuellement à ses débuts — chargée de collecter et de diffuser des renseignements, vise à renforcer le contrôle du trafic illicite grâce à la coopération et à la coordination avec les trois forces et avec d'autres unités nationales et internationales ou régionales.

Il convient de dire notre reconnaissance au PNUCID pour un accord technique et financier qui a permis la mise en oeuvre de certaines des mesures dont j'ai parlé.

Malte est engagée à l'égard de la coopération internationale. Elle est membre d'INTERPOL, du Conseil de coopération douanière et du Groupe Pompidou. Elle participe aux sessions de la Commission des stupéfiants ainsi qu'à différentes conférences et réunions internationales. Elle a conclu des accords bilatéraux avec d'autres Etats en vue de renforcer les efforts réciproques de lutte contre l'abus et le trafic des drogues. Elle participera aussi à ce qu'on appelle l'Opération télédrogue, et un traité a été signé à cet égard avec le Gouvernement italien.

Malte est partie à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle qu'amendée par le Protocole de 1972, et à la Convention sur les substances psychotropes de 1971. Bien qu'elle ne soit pas encore partie à la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes de 1988, Malte a l'intention de le devenir dès que la législation appropriée sera en place. Du reste, nous nous acquittons déjà des obligations en matière de rapport qui découlent de la Convention. Notre parlement étudie actuellement un projet de loi visant à amender notre arrêté sur les drogues dangereuses, pour y introduire des dispositions concernant notamment le délit de blanchiment de l'argent, les enquêtes financières avant procès et les livraisons contrôlées. Nous avons l'intention de soumettre d'autres projets de loi pour examen.

Les trafiquants de drogues sans scrupules exploitent les régions où il y a des problèmes politiques, sociaux et économiques. La corruption et la violence associées au trafic des drogues peuvent déstabiliser toute une région ou tout un pays. Elles peuvent menacer la sécurité de n'importe quel pays et de n'importe quelle région. Par exemple, les événements en Europe centrale et en Europe de l'Est et la facilité avec laquelle les trafiquants de drogues peuvent modifier leurs itinéraires doivent nous faire considérer le trafic des drogues comme une menace à la sécurité de la région de la Méditerranée de la même façon qu'il est une menace pour d'autres régions du globe. Cela signifie que des

efforts conjoints doivent être déployés pour renforcer l'efficacité opérationnelle des systèmes de répression nationaux et internationaux grâce à l'octroi de ressources financières et de techniques adéquates.

Malte réaffirme l'engagement qu'elle a pris d'appuyer pleinement les efforts concertés faits par les Nations Unies pour lutter contre le problème mondial de la drogue. Nous nous engageons à l'égard de la Déclaration politique adoptée par cette assemblée à sa dix-septième session extraordinaire. Nous souscrivons aux recommandations qui nous ont été présentées aujourd'hui et nous nous associons aux principes énoncés dans la Déclaration de Téhéran, car nous sommes nous aussi

“fermement convaincus de l'importance de la dignité de l'être humain et de son aspiration à vivre une vie décente reposant sur les valeurs morales, humanitaires et spirituelles dans un environnement sain et sûr.”
(E/CN.7/1993/2, p. 10)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) :

Je donne à présent la parole au Représentant permanent de Chypre.

M. Shambos (Chypre) (*interprétation de l'anglais*) :

Ces 20 dernières années, le problème des drogues illicites a pris une ampleur sans précédent. Il se fait sentir dans chaque région du monde. Aucun pays n'est resté à l'abri des effets dévastateurs de l'abus des drogues. L'ampleur du problème a dûment été soulignée par l'Assemblée générale lors de sa session extraordinaire de 1990. Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues a beaucoup contribué à renforcer la structure et le cadre généraux pour lutter contre l'abus des drogues. Mais le fléau de la drogue est toujours là et il ne semble pas près de disparaître.

Nous sommes réunis ici aujourd'hui, spécialistes et décideurs, pour réfléchir aux nouveaux moyens de faire face avec plus de détermination aux manifestations catastrophiques du fléau de la drogue dans la société humaine. Jusqu'ici, à la lumière de l'engagement universel d'éliminer ce fléau, la démarche résolue des Nations Unies pour lutter contre la production et le trafic des drogues a suscité un appui et une coopération considérables dans le monde entier. Faire la guerre à la drogue est assurément l'une des grandes priorités de la communauté mondiale, et cette guerre ne pourra être gagnée sans une coopération et des mesures internationales concertées. A cette fin, espérons que l'actuel débat à l'Assemblée suscitera de nouveaux efforts résolus pour donner une plus grande impulsion encore à la lutte contre l'abus des drogues et engendrer une volonté renouvelée de faire face aux problèmes à venir.

Chypre reste pleinement vouée à cette cause : combattre le fléau de la drogue grâce à des mécanismes régionaux et internationaux coordonnés orientés vers l'action et les résultats, d'autant plus que mon pays est situé dans une région qui est considérée comme l'une des principales plaques tournantes du trafic de la drogue. Je dois ajouter toutefois qu'en dépit du fait que nous ayons quelques raisons de croire que Chypre est utilisée comme point de transit pour la contrebande vers l'Europe de l'Ouest, les Etats-Unis, le Canada et l'Australie, le pays lui-même n'a pas un problème grave de consommation locale ou de toxicomanie et il n'est pas confronté à une sous-culture importante de toxicomanes, comme c'est le cas dans certains autres pays. Nous en voulons pour preuve que les cas d'utilisation de drogues dures sont rares et que nous n'avons jamais enregistré de décès dû à la drogue. Toutefois, les autorités, toujours sur le qui-vive, craignent que le danger ne s'accroisse de plus en plus et que l'usage de la drogue ne se répande à l'avenir. De fait, des statistiques récentes montrent un accroissement constant de l'utilisation du haschisch et de la marijuana à Chypre. La quasi-totalité de la drogue consommée dans mon pays arrive en contrebande des pays voisins ou de la partie occupée de Chypre.

C'est parce que nous croyons que seules des mesures draconiennes et la coopération internationale active peuvent permettre de s'attaquer avec efficacité au problème que nous participons aux travaux des différents organes des Nations Unies qui luttent contre la propagation des stupéfiants. En outre, nous coopérons efficacement avec des organisations européennes comme le Conseil de l'Europe, et plus particulièrement avec le Groupe Pompidou. Cette participation est encore renforcée par notre ratification des conventions internationales de lutte contre la drogue de 1961, 1971 et 1988 et par les accords bilatéraux en matière de lutte contre la drogue que nous avons conclus avec les pays intéressés. Chypre a également adhéré à la Convention du Conseil relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime.

Sur le plan national, une loi a récemment été promulguée qui prévoit des peines plus lourdes, comme la prison à perpétuité et la confiscation des produits du trafic des stupéfiants et des substances psychotropes. Chypre accueille des officiers de liaison à plein temps en matière de drogues et elle coopère avec INTERPOL et d'autres institutions dans les affaires de trafic international des drogues. Il convient de signaler que 14 officiers de liaison venus de différents pays sont en poste à Chypre de façon permanente. L'action coordonnée a régulièrement permis de procéder à des arrestations et des saisies importantes, à Chypre comme dans d'autres pays.

Le fait que 37 % de notre territoire est sous occupation depuis 1974 constitue cependant un sérieux obstacle à la

lutte anticriminelle menée par les institutions policières et judiciaires de la République de Chypre. Cette situation inacceptable crée des conditions idéales pour le trafic des stupéfiants, étant donné que les ports et les aéroports utilisés illégalement dans les zones occupées ne sont pas placés sous contrôle et supervision du Gouvernement.

Récemment, les brigades antistupéfiant, spécialement formées à la lutte antidrogues, ont été renforcées et équipées de matériel plus moderne. Toutefois, cela est insuffisant étant donné l'évolution rapide des connaissances et de la technique. En conséquence, la nécessité d'un échange constant d'informations et de renseignements se fait maintenant sentir, échange auquel nous attachons beaucoup d'importance du fait qu'il renforce les processus de lutte antidrogues et permet aux gouvernements d'obtenir de meilleurs résultats dans la lutte contre l'abus des drogues.

La prévention, le traitement et la réadaptation représentent une composante essentielle de notre stratégie dans la lutte antidrogues. A cet égard, bien que nous ne soyons pas encore confrontés à un grave problème d'abus des drogues dans notre pays, la perspective que notre population, notamment les jeunes, puisse être frappée par ce mal terrible et mortel nous préoccupe au plus haut point. C'est pourquoi notre politique nationale nouvellement révisée contre l'abus des drogues a un caractère d'urgence et de détermination. Elle prévoit la coordination des efforts déployés par les organismes gouvernementaux et le secteur privé par le biais d'un comité national pour la prévention de l'abus et du trafic des drogues. Dans la première phase, nos efforts se sont concentrés sur l'étendue exacte et les tendances du problème de l'abus des drogues ainsi que les catégories et les caractéristiques des toxicomanes et les sources d'approvisionnement. Les experts ont complété ces efforts par des études sur le comportement habituel de divers groupes de la population vis-à-vis des stupéfiants.

En attendant, le Gouvernement a pour politique de présenter des programmes de prévention fondés sur l'éducation et la diffusion d'informations. Le but principal de cette politique est la formation, sur une base nationale, de personnes, telles que les enseignants, les parents et les administrateurs, qui auraient pour tâche de sensibiliser davantage toutes les couches de la population et, surtout, de l'inciter à utiliser la structure solide de la famille chypriote contre l'utilisation des stupéfiants et des substances psychotropes.

Le Comité national d'information est l'organe chargé de fournir des conseils et des informations sur l'abus des drogues. Un programme spécial est actuellement à l'étude pour renforcer les services connexes existants. De même, dans le domaine du traitement des toxicomanes, notre objectif est de créer un centre spécial de désintoxication. La

réadaptation est l'autre pilier de notre politique. Dans le cadre des efforts que nous faisons pour réinsérer les toxicomanes dans la société et créer une infrastructure sociale, nous offrons une formation professionnelle aux anciens toxicomanes et nous nous efforçons d'amener le public à les accepter.

Enfin, je tiens à souligner que les ressources sont un élément très important dans notre lutte contre la drogue. Chypre, comme les autres petits pays, n'a pas les ressources qu'il faut pour lutter efficacement contre le trafic et la distribution de la drogue. Nous espérons que, moyennant un projet d'assistance internationalement réglementé destiné à améliorer l'éducation, la formation et l'équipement, la lutte contre les stupéfiants finira par se faire sentir beaucoup plus efficacement dans le monde, à l'avantage des générations présentes et futures de l'humanité.

La séance est levée à 13 h 15.
